

# Saint Paul du Bois

Culture et Nature



BULLETIN MUNICIPAL 2025



# SOMMAIRE

**MOT DU MAIRE.....p. 1**

**VIE MUNICIPALE .....p. 4**

Bâtiments, Voirie, environnement .....p. 4  
Elections municipales .....p. 10  
Finances .....p. 11  
Recensement de la population .....p. 12  
Tourisme, culture et Communication .....p. 15  
CCAS.....p. 16  
Cholet Agglomération.....p. 17  
Pluviométrie .....p. 21

**VIE ASSOCIATIVE .....p. 22**

Les habitants de la Raimbaudière.....p. 22  
Les lutins Saint Paulais.....p. 23  
Country Line Dance Saint Paul du bois .....p. 23  
Club de la Gaieté.....p. 23  
Amis de Notre Dame de Haute Foy .....p. 24  
Relais paroissial.....p. 25  
Association d'Education Populaire .....p. 26  
AS St Hilaire – Vihiers – St Paul.....p. 29  
CSSP Basket.....p. 32  
Familles Rurales .....p. 34  
Les protecteurs de Saint Paul du Bois.....p. 35  
Ecole Haute Foy .....p. 36  
Périscolaire .....p. 37  
Cantine scolaire .....p. 38  
Foyer des jeunes « ça cool de source » .....p. 39  
Centre socioculturel Le Coin de la Rue .....p. 40  
ADMR.....p. 42  
Ligue contre le Cancer .....p. 43

**VIE PRATIQUE .....p. 44**

Infos communales.....p. 44  
Faire garder son enfant .....p. 46  
Infos hors Commune.....p. 47

# St

## HORAIRES SECRETARIAT DE MAIRIE

|                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| <b>Lundi</b>    | 9h-12h              |
| <b>Mardi</b>    | 9h-12h et 13h30-17h |
| <b>Mercredi</b> | 9h-12h              |
| <b>Jeudi</b>    | 9h-12h et 13h30-17h |
| <b>Vendredi</b> | 9h-12h et 13h30-17h |
| <b>Samedi</b>   | 9h-12h              |

[mairie@saintpauldubois.com](mailto:mairie@saintpauldubois.com)

02.41.75.82.08

## Etat civil 2025

### Naissances :

Suzanne ROUX 16 février 2025

Elya BECOT 2 mars 2025

Léna GAULTIER 8 avril 2025

Raphaël CAIL 13 juin 2025

Lenny NOTEBAERT 31 août 2025



### Mariages :

Arthur MOREAU et Alicia PAYMAL 13 septembre 2025

Christophe BABAK et Fabienne WILHELM 27 septembre 2025



### Décès :

Marcelle HERAULT née SAUVETRE 6 janvier 2025

Marie-Henriette BOURASSEAU née REULIER 23 janvier 2025

Joël SAUVAITRE 26 janvier 2025

Léon DEROUINEAU 3 mars 2025

Laurent GAUTIER 31 mars 2025

René BRUNET 16 juin 2025

Yvonne ANDRAULT née GUINEFOLLEAU 20 juin 2025

Michel GODET 30 juillet 2025

René CHARLOT 2 octobre 2025



Chers Saint-Paulaises et Saint-Paulais.

L'année 2025 se termine et nous pouvons en dresser le bilan. Le bulletin municipal permet de découvrir toute la vie active de la commune au-travers des actions menées par le Conseil Municipal mais aussi l'activité riche et variée de nos vingt associations communales. Elles demeurent prépondérantes à la vie communale de toute la population en créant du lien pour le vivre ensemble qui est un enjeu important pour la vie de chacun. L'approche de la nouvelle année 2026 sera marquée par le renouvellement du Conseil Municipal, j'invite vivement les nouveaux habitants à s'inscrire sur les listes électorales. Le vote est un droit et un moment important, c'est l'opportunité pour chaque citoyen d'exprimer son point de vue. Une grande partie des membres actuels du Conseil Municipal a décidé de continuer l'aventure en accueillant de nouvelles personnes. La participation au Conseil Municipal est un vrai lien avec la population.

Les sujets de la vie communale sont nombreux et importants. Le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat) devrait se finaliser en février 2026. Il est le fruit d'un très long travail communal et intercommunal. Il permet de cadrer les règles d'urbanisme et de programmer l'évolution des parcelles constructibles pour les quinze années à venir. De nombreuses règles ont évoluées depuis son lancement, en 2019. Pour notre commune, cela a été l'occasion de se plonger dans l'analyse de l'aménagement du bourg. Nous avons déterminé les nouvelles parcelles en extension mais aussi et surtout, nous avons mené une étude approfondie (en lien avec le CAUE et un cabinet de géomètre) des secteurs (jardins parfois non utilisés) aménageables pour des espaces paysagers, pour des voies douces de circulation et pour certaines constructions. Ce travail continuera pour quelques années encore. Le lotissement actuel ne compte plus qu'une seule parcelle disponible. En effet, trois constructions se sont terminées en 2025 et quatre le seront en 2026. Nous avons aussi engagé depuis 2018, une réflexion sur les habitations et garages rue du bois d'Anjou. En lien avec Sèvre Loire Habitat (SLH), organisme de construction de logements, nous envisageons un projet avec démolition de l'existant et reconstruction de plusieurs logements. Ce projet pourrait voir le jour en 2027-2028. Pour sécuriser l'extension de l'habitat sur notre commune, nous suivons également le fonctionnement de la station d'épuration qui, comme pour de nombreuses communes, enregistre trop d'arrivées « d'eaux parasites ». Des mesures (tests à la fumée...) ont été réalisées pour identifier les secteurs non conformes.

Dans le fonctionnement communal, nous avons également mené une réflexion sur le cimetière et avons décidé de creuser des tranchées et de les empierrer (l'entreprise Aquaterra en aura la charge en 2026). Côté voirie, un certain nombre de routes goudronnées sont entretenues par Cholet-Agglomération. Pour ce qui est des sentiers pédestres, les employés communaux et certains conseillers municipaux ont réalisé un gros chantier d'empierrement en septembre dans de bonnes conditions. Côté travaux, en 2025, l'éclairage public du parking derrière l'église a été réalisé. La toiture de la maison du théâtre a été remplacée (bac acier) et une installation de panneaux photovoltaïques est prévue en 2026 sur la totalité de la toiture.

# du

L'objectif de ce projet est de produire de l'électricité en autoconsommation partagée en lien avec les bâtiments communaux mais aussi avec ceux de l'AEP et les entreprises locales. Ce dossier se gère avec le SIEMML (Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine et Loire). L'objectif étant de diminuer les coûts de consommation électrique pour tout le monde.

L'animation de la commune s'appuie également sur les activités estivales de l'aire naturelle avec la baignade, la pêche et les utilisations familiales du lieu. Quelques aménagements de conduites d'eau et d'électricité ont été réalisés. De nouveaux jeux pour les enfants ont été installés. En lien avec l'Agglomération, de nouvelles poubelles seront installées en 2026 afin de favoriser encore plus le tri des différents déchets. Nous remercions les associations de « La Raimbaudière » et le « SPEED festival » qui ont engagé des actions concrètes de tri des déchets. Nous devons nous habituer à trier les déchets dans les lieux publics (aire naturelle, salles de réceptions...) comme à la maison. Une grande campagne de communication sera engagée dans ce sens par Cholet-Agglomération dès 2026.

L'action communale, c'est aussi le soutien de toutes les populations en lien avec « Le Coin de la rue » et la CTG au niveau intercommunal. La continuité des permanences de « France service » (1fois/mois à la mairie) permet d'informer la population sur de nombreux sujets (droits logements, retraites ...).

Je tiens à remercier tous les acteurs économiques de notre commune, les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les associations qui œuvrent en continu.

Il me reste à remercier les adjoints et conseillers municipaux pour leur engagement bénévole mais aussi les salariés qui sont chaque jour à l'écoute de la population. N'hésitez pas à venir à la mairie pour trouver des réponses à vos questions, notamment pour tout ce qui concerne les éléments d'urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire...).

En ce début d'année, le Conseil Municipal et moi-même, nous vous adressons nos vœux les plus sincères. Que 2026 vous apporte avant tout la santé, le bonheur, la sérénité et la réussite dans vos projets personnels et professionnels. Qu'elle soit pleine de joie et de partage avec vos amis et vos familles. Qu'elle soit placée sous le signe de la solidarité, du partage et de l'espoir.

Le Maire, Olivier VITRE

*Rendez-vous pour la Cérémonie des Vœux*

*Dimanche 11 janvier 2026*

*11h à la Maison du Théâtre*

## BATIMENTS – VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

### Entracte

Avant la réouverture de l'établissement, les agents ont réalisé des travaux de rénovation de la cuisine et des chambres d'hôtel (carrelage, installation de la hotte en cuisine, montage des vasques dans les chambres).



Un nouveau piano de cuisson a été installé. Les travaux d'électricité et de plomberie, pour un montant de 7 103 € HT, ont été réalisés par l'entreprise Quignon Bâti. Les agents communaux ont aussi veillé à l'entretien du parc (élagage, broyage et gravillonnage).

En parallèle des travaux initiés par la mairie, les nouveaux exploitants, M. Babak et Mme Whilelm, ont débuté l'aménagement du bar (pose de lambris, réorganisation de l'espace) et la création d'un bar extérieur dans le parc. Suite aux travaux, le nettoyage complet du bâtiment (intérieur et façades) a été assuré par la société Arc en Ciel.



L'établissement a réouvert ses portes le 8 mai 2025 lors d'une inauguration pendant laquelle les nouveaux gérants ont proposé des fouaces préparées sur place, le vin d'honneur étant offert par la Commune.

### Mairie

Le pignon côté périscolaire nécessitait un piquetage et de l'enduit. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Steve Frappeau pour un montant de 8389.37 € HT.



### Maison du Théâtre

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le projet global de réfection de la toiture de la Maison du Théâtre et d'installation de panneaux photovoltaïques. L'entreprise COPPET a réalisé la nouvelle couverture en bac acier (93 673 € HT) sur 470 m<sup>2</sup> tandis que l'entreprise POUDRAY installera au printemps 2026 des panneaux photovoltaïques (54 280 € HT) pour un projet d'autoconsommation partagée incluant la mairie, les bâtiments communaux et l'AEP. Le SIEML assurera l'étude (1 750 €) et le montage juridique du dispositif. Le financement combinera emprunt et autofinancement.

Le Conseil Municipal a également validé le remplacement du matériel de sonorisation qui a été volé (2 200 € HT – société PEPS) ainsi que l'achat d'une sono mobile, et prévoit de solliciter des devis pour la rénovation de l'éclairage intérieur.



### Eglise

Les façades de l'église présentent aujourd'hui d'importants signes de dégradation (fissures, décollement d'enduit, infiltration d'eau, etc.), menaçant la structure et l'esthétique du bâtiment.

Afin de préserver ce patrimoine et garantir la sécurité des usagers et visiteurs, la commune souhaite engager un programme de travaux de restauration des façades de l'église.

Une visite réalisée par l'entreprise Archidea a permis de définir la nature des interventions nécessaires (piquetage et réenduit de deux façades de l'église pour un montant estimé des travaux d'environ 80 000 € HT).

D'autre part, il a été demandé à l'entreprise Steve Frappeau d'évaluer les décrochements de pierres au niveau du clocher.

### Cimetière

Le Conseil Municipal étudie la mise en place d'un **drainage** du cimetière afin d'assainir le terrain. Pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie, il est proposé de creuser des tranchées dans les allées principales et de les remplir de pierres. L'entreprise Aqua Terra propose la réalisation de tranchées de 50 cm de large et 80 cm de profondeur, empierrées, pour un montant de 10 700€ HT. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis. En parallèle, le Conseil Municipal envisage des travaux d'entretien du fossé en bordure du cimetière.



### Entretien du cimetière

Le cimetière appartient à la Commune qui en assure l'entretien, hormis les tombes qui sont considérées comme des propriétés privées.

Ainsi, les allées du cimetière sont entretenues par les agents municipaux.

En revanche, **il incombe aux familles des concessions d'entretenir elles-mêmes autour des tombes.**

Suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, **l'entretien du cimetière** demande davantage d'interventions manuelles.

Afin de préserver un lieu propre et agréable pour tous, la municipalité propose, sur la base du volontariat, aux habitants qui le souhaitent de **constituer un groupe**. Les participants seront conviés à une demi-journée d'entretien collectif du cimetière. Cette action conviviale permettra de désherber, nettoyer et embellir le site dans un esprit de solidarité et de respect du patrimoine communal. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie.

### Avis à la population

*Un certain nombre de tombes situées dans le cimetière ne disposent pas de concession connue ou enregistrée. Nous invitons les familles concernées ou toute personne disposant d'informations à se rapprocher de la mairie dans les plus brefs délais afin de régulariser la situation.*

*Pour tout renseignement, merci de contacter le secrétariat de la mairie.*

### Terrain de foot

L'éclairage du terrain pour les entraînements de foot a nécessité le remplacement des ampoules (2000watts en led). L'entreprise Godrie de Bressuire est venue au stade pour faire un devis de changement complet des éclairages pour un éclairage LED. Le montant est de 20 548.76 € HT, soit à peu près la même chose que la proposition du SIEM. Le Conseil Municipal a décidé de procéder seulement au remplacement des ampoules.

## Sentiers pédestres

### Ouverture du chemin entre le Plessis et la Roche Derrière

A la demande de la commune de Lys-Haut-Layon, le chemin reliant le Plessis (Saint Hilaire du Bois) à la Roche Derrière (Saint Paul du Bois) a été ouvert aux piétons permettant de relier les randonnées des 2 communes.

### Balissage et entretien des sentiers

Le **sentier rouge** (sentier de la voie romaine) a été balisé. L'ensemble des autres sentiers ont été également vérifiés par des élus, afin de remplacer les balises manquantes.

Sur le chemin reliant la Gaubretière à la Chapelle Haute Foy, des **travaux d'empierrage et de nivellement**, avec la location d'une pelle de taille moyenne, ont été effectués par les agents techniques. D'autre part, le Conseil Municipal a décidé de **fermer aux véhicules motorisés** les chemins où l'accès agricole n'est pas nécessaire à **l'aide de grosses pierres** pour préserver leur vocation pédestre.



Cholet Agglomération prend en charge uniquement l'entretien des sentiers inscrits au **PDIPR** (moins de 30 % de surface goudronnée) avec la mutualisation des interventions, comme cela se pratique déjà pour la voirie. Seul le sentier de la chapelle (vert) remplit ces critères.

Le Conseil Municipal a retenu l'installation d'un **panneau d'information** pour présenter les 4 sentiers pédestres au départ de l'aire naturelle. Ce panneau comprendra une conception graphique complète, une cartographie des sentiers, ainsi qu'un QR Code permettant de retrouver les informations sur le site internet, pour un montant total de **3 172,54 € HT**.

Un temps d'échange sera proposé pour mener une réflexion sur des panneaux d'information concernant l'histoire de la commune qui jalonnent les sentiers. **Les personnes intéressées par le projet peuvent se manifester en mairie.**

## Chemin du Gros Chêne

Pour refaire la voirie du Gros Chêne, le Conseil Municipal a reçu les devis de Cholet TP (10 096.90 € HT) et Bouchet Vezins (9870.55 € HT). Le Conseil Municipal a validé le devis de la société Bouchet Vezins.

## Aménagement du bourg

Dans la continuité de l'étude du CAUE, la Commune poursuit son projet de réaménagement du bourg. Concernant la rue du Bois d'Anjou, **Sèvre Loire Habitat** s'est déclaré prêt à engager une étude concernant la restructuration de ce secteur, où la Commune a déjà acquis plusieurs bâtiments (maisons et garages des anciens propriétaires Neau, Humeau et Redin).

La réflexion se poursuit également concernant les **jardins inutilisés**, dans la continuité des préconisations du CAUE. En **juin 2025**, une visite des jardins du bourg a été organisée avec des membres du Conseil Municipal. Sur les trente propriétaires contactés, plusieurs ont autorisé l'accès. Une partie importante de ces jardins se situe en **zone urbanisable**, et certains passeront en constructible lors du prochain PLUIH prévu en février 2026.

Huit zones du bourg ont été identifiées pour les futures études (voir page suivante). Le Conseil Municipal a voté à **l'unanimité** la validation du devis du cabinet **AIRGEO**, chargé d'une étude topographique et de faisabilité qui permettra de préciser les possibilités d'aménagement et d'estimer les coûts de raccordement de chacune de ces zones (voirie, réseaux, assainissement). Ces éléments permettront à la Commune de formuler des propositions d'achat aux propriétaires. Le total de ces études s'élève à 45 000€. Les études ne sont pas à réaliser toutes en même temps mais au fur et à mesure de la réflexion du Conseil Municipal.

## Synergences hebdo

Pour faire paraître un article, pensez à **envoyer vos éléments 4 semaines minimum avant la date de début de l'événement**. N'hésitez pas à contacter *Synergences hebdo* au 02.44.09.25.20. [synergences-hebdo@choletagglomeration.fr](mailto:synergences-hebdo@choletagglomeration.fr)

Les 8 zones à l'étude pour l'aménagement du bourg



## Chantier jeunes / Chapelle

Durant l'été, en lien avec le centre socioculturel Le coin de la rue et l'association les Amis de la Chapelle de Haute Foy, un chantier jeune a permis de refaire la peinture sur toutes les croix du chemin ainsi que sur les portes de la maison. Les jeunes ont créé du mobilier en palette. Du béton a été mis devant les toilettes et le local des pèlerins a été nettoyé. D'autre part, les agents techniques ont remplacé les toilettes.



## Projets éoliens

Deux projets de parcs éoliens de deux éoliennes chacun sont portés sur la Commune. Ces projets situés près des éoliennes côté Cerqueux Sous Passavant, sont portés par la société Volkswind et la société Ténégies.

M. le Maire a fait le point avec le Conseil Municipal sur les ressources que les différentes installations d'éoliennes apportent à la Commune et aux différents acteurs.

- Taxes Foncières : base 3600 €/éolienne
- IFER (Taxes réseaux) : Base 8510 €/MW installé

Répartition 20% Commune ; 50% Agglo, 30% Dépt

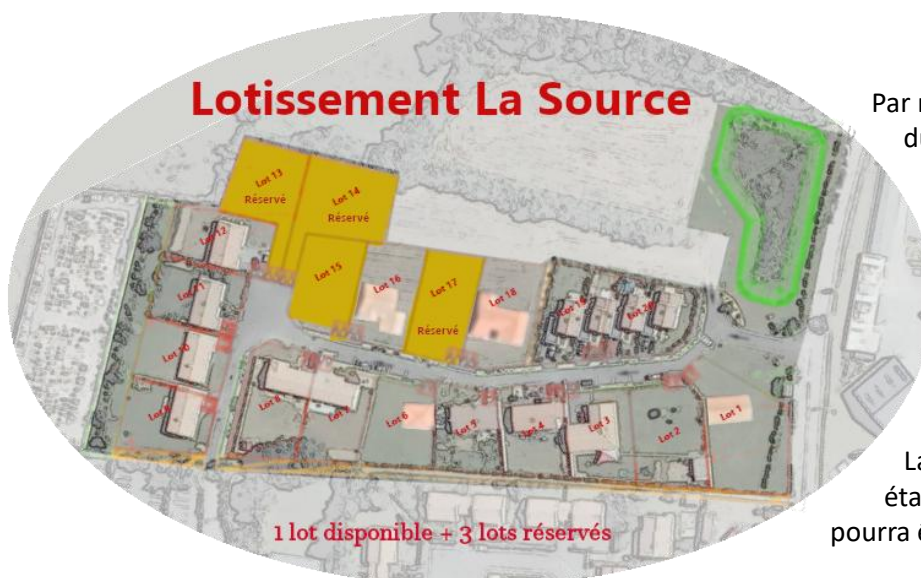
- Indemnités d'utilisation des Chemins
- Revenus complémentaires pour les propriétaires, exploitants.

Les indemnités perçues grâce aux deux premiers projets ont permis de réaliser les travaux suivants :

- Changement des menuiseries de la salle de conseil et de la périscolaire,
- Changement des éclairages en leds (mairie, cantine et salle de sports),
- Aménagement place des commerces et fontaine centre bourg.

## Lotissement

3 lots sont réservés sur les 4 restants : lots 14, 13 et 17. Il ne reste plus que le lot 15.



Par rapport au PLUI, la 2e partie du lotissement est en 2Au, ce qui veut dire qu'elle sera aménageable seulement dans un deuxième temps. Il conviendra de redemander à passer ces parcelles en 1Au une fois que le PLUI sera adopté en 2026.

La partie au long du fossé étant non constructible, elle pourra être utilisée pour la voirie.

## Élagage : une obligation des propriétaires

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation, alors conformément à l'article L.51 du Code des Postes et Communications Electroniques (CPCE), il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. Ces travaux doivent être réalisés régulièrement afin de prévenir tout dommage aux réseaux. Les propriétaires concernés ont l'obligation de procéder aux travaux d'élagage pour le maintien des réseaux en bon état de fonctionnement.

**Ces travaux sont à entreprendre sans tarder, entre septembre et mars, période favorable pour limiter les incidences sur l'environnement. Une fiche technique est à votre disposition sur le site internet d'Anjou Numérique ([www.anjou-numerique.fr](http://www.anjou-numerique.fr), rubrique 100% fibre) pour vous conseiller sur les bonnes pratiques. Cet élagage peut être effectué par le propriétaire ou par une entreprise agréée.**

**Ce que dit la loi** (article L.51 du Code des Postes et Communications Electroniques) :

« Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public, permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public afin de permettre le déploiement de réseaux et de prévenir l'endommagement des équipements du réseau et l'interruption du service »

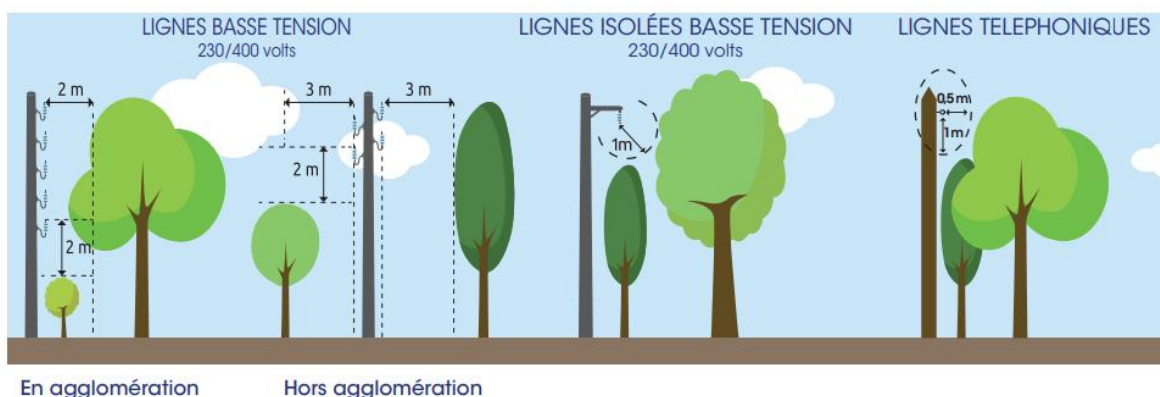


### SÉCURITÉ AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Aucun élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique.

- **Ne jamais toucher une ligne**, même en câble isolé.
- **Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes** de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- **Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne** en câble nu (à moins d'1 m en basse tension et 2 m en haute tension), ou en contact direct avec un câble isolé.
- **Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne** mais prévenir le service «dépannage» d'Enedis au 09 726 750 + les deux chiffres de votre département.
- **Ne pas faire de feu** sous les lignes.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service «dépannage» d'Enedis.

### >> QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?



## Elections municipales 2026

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE  
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT  
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS  
SUR LES LISTES  
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 6 FÉVRIER 2026**  
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669\*02)

OU FLASHEZ  
CE QR CODE

**ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2026**

## Ce qui change

Désormais même les communes de moins de 1000 habitants votent par liste (liste paritaire).

Les bulletins dont un ou plusieurs noms seront rayés sur la liste seront considérés comme nuls.

**S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES :**

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur les listes électorales.

– L'inscription est possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les élections municipales 2026, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **6 février 2026**.

– Le citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

– Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire **directement par internet** sur le site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## FINANCES

## Taux communaux 2025

Le Conseil Municipal a décidé de **ne pas augmenter** les taux d'imposition.

| Taxe foncière | Bases d'imposition | Taux votés | Produit        |
|---------------|--------------------|------------|----------------|
| bâti          | 454 200            | 43,74%     | 198 667        |
| non bâti      | 127 400            | 38,75%     | 49 368         |
| <b>TOTAL</b>  |                    |            | <b>242 283</b> |

Le taux de taxe d'habitation est de 15,10 %, il s'applique aux **habitations secondaires**.

Cette taxe pourrait être mise en place pour les logements vacants afin d'inciter les propriétaires à soit réhabiliter, louer ou vendre leur bien.

## Convention école privée « Haute Foy »

Après étude du budget prévisionnel, le Conseil Municipal a accordé la somme de 32 000 € pour 43 élèves, soit 744 € par élève.

## Charges de fonctionnement écoles publiques en 2025

Lys Haut Layon : versement de 3 418.24 € pour 8 élèves en élémentaire.

Maulévrier : versement de 1 824.29 € pour 2 élèves dont 1 en maternelle.

## Subventions versées en 2025

| SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SAINT-PAULAISES |          | DIVERS                              |            |
|------------------------------------------|----------|-------------------------------------|------------|
| Cantine                                  | 12 000 € | Centre socioculturel                | 6 638.66 € |
| AEP                                      | 4 000 €  | Centre de loisirs                   | 4 667.16 € |
| AS St Hilaire Vihiers St Paul – foot     | 1 700 €  | Initiatives emplois                 | 402 €      |
| Familles Rurales – bibliothèque          | 1 400 €  | Loisirs pluriels                    | 141 €      |
| Familles Rurales – gym                   | 600 €    | Alliance Chamois Patriote Vihiers   | 120 €      |
| Sté de Chasse "Les Protecteurs"          | 350 €    | Ligue contre le cancer              | 60 €       |
| Foyer des jeunes                         | 200 €    | FNATH                               | 60 €       |
| Groupeement défense des cultures         | 200 €    | Alcool assistance Vihiers           | 60 €       |
| Les Lutins                               | 200 €    | AFAAM Assistantes maternelles       | 45 €       |
| Country                                  | 100 €    | Athélys                             | 20 €       |
| Club du Gros Chêne – palets              | 100 €    |                                     |            |
| Club du 3è Age                           | 50 €     |                                     |            |
| CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE               |          | SECTEUR SCOLAIRE                    |            |
| Périscolaire                             | 5 000 €  | Collège St Jean Vihiers             | 391 €      |
|                                          |          | Ass. socio-éducative collège du lys | 180 €      |
|                                          |          | CFA Le Mans                         | 40 €       |
|                                          |          | MFR Bournezeau                      | 20 €       |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS : 38 744.82 €</b>   |          |                                     |            |

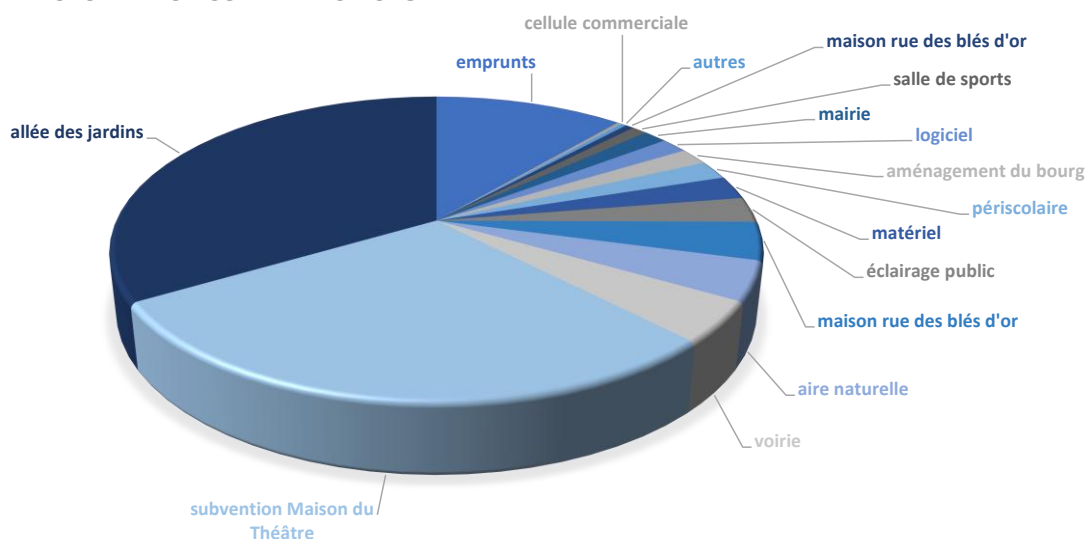
Au vu des finances de l'association CSSP Basket, il a été décidé en accord avec les autres municipalités dont le club fait partie de ne pas octroyer de subvention à l'association pour 2025.

Conformément à la décision prise lors du conseil du 13 mars 2024, il n'a pas été versé de subvention à l'association Les habitants de la Raimbaudière suite à l'acquisition par la commune d'un terrain utilisé par l'association, notamment lors de ses manifestations.

## Synthèse des budgets 2025

| BUDGET COMMUNAL                                                            |                     |                     |                                                                                                 |                     |                     |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| INVESTISSEMENT                                                             | Estimé              | Réalisé             | FONCTIONNEMENT                                                                                  | Estimé              | Réalisé             |
| subvention d'investissement                                                | 3 291,00 €          | - €                 | Charges à caractère général                                                                     | 120 680,00 €        | 107 094,61 €        |
| Remboursement d'emprunts                                                   | 58 460,00 €         | 42 888,20 €         | Charges de personnel                                                                            | 166 755,00 €        | 156 133,61 €        |
| immobilisations incorporelles (logiciel)                                   | 12 500,00 €         | 6 100,80 €          | Autres charges de gestion courante<br>(subventions associations, écoles,<br>indemnités élus...) | 135 100,00 €        | 129 063,71 €        |
| subvention d'équipement versées (Maison<br>du théâtre / allée des jardins) | 248 000,00 €        | 247 899,62 €        | Charges financières                                                                             | 15 500,00 €         | 13 381,28 €         |
| immobilisations corporelles (bâtiments /<br>matériel / voirie)             | 159 730,19 €        | 84 788,62 €         | Fonds de péréquation et taxes non<br>compensées                                                 | 36 050,00 €         | 34 614,07 €         |
| créances                                                                   | 600,00 €            | - €                 | Virt à la section d'inv et amortissement                                                        | 218 235,19 €        | 218 235,19 €        |
| autres immobilisations financières (caution)                               | 1 000,00 €          | - €                 | Transfert entre sections                                                                        | 8 646,00 €          | 8 646,00 €          |
|                                                                            |                     |                     | Dotation aux amortissements                                                                     | 29 850,00 €         | - €                 |
| <b>TOTAL Dépenses</b>                                                      | <b>483 581,19 €</b> | <b>381 677,24 €</b> | <b>TOTAL Dépenses</b>                                                                           | <b>730 816,19 €</b> | <b>658 522,47 €</b> |
| Déficit antérieur                                                          | 70 460,04 €         | 70 460,04 €         | Excédent antérieur reporté                                                                      | 139 417,19 €        | 139 417,19 €        |
| Dotations et subventions                                                   | 131 239,96 €        | 133 924,73 €        | Produits des services                                                                           | 22 581,00 €         | 25 668,07 €         |
| Virement de la section de fonctionnement et<br>amortissement               | 218 235,19 €        | 218 235,19 €        | Impôts et taxes                                                                                 | 369 810,00 €        | 364 825,00 €        |
| produits de cession                                                        | 55 000,00 €         | - €                 | Dotations, subventions                                                                          | 129 548,00 €        | 131 525,22 €        |
| Transfert entre sections                                                   | 8 646,00 €          | 8 646,00 €          | Autres produits de gestion (loyers)                                                             | 56 000,00 €         | 63 125,77 €         |
| Emprunt + cautionnement                                                    | - €                 | 2 750,00 €          | produits exceptionnels                                                                          | 13 460,00 €         | 198,55 €            |
|                                                                            |                     |                     | 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS<br>ET PROVISIONS                                                 | - €                 | 1 588,56 €          |
| <b>TOTAL Recettes</b>                                                      | <b>483 581,19 €</b> | <b>434 015,96 €</b> | <b>TOTAL Recettes</b>                                                                           | <b>730 816,19 €</b> | <b>726 348,36 €</b> |

## DEPENSES INVESTISSEMENTS 2025



| LOTISSEMENT                      | Estimé             | Réalisé            |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Déficit antérieur reporté        | - €                | - €                |
| Remboursement capital emprunt    | 14 683,90 €        | 6 490,43 €         |
| Remboursement capital devise YEN | 13 500,00 €        | 13 333,32 €        |
| Charges financières, intérêts    | 15 562,66 €        | 1 574,17 €         |
| Frais d'Etude                    | 3 000,00 €         | - €                |
| <b>TOTAL Dépenses</b>            | <b>46 746,56 €</b> | <b>21 397,92 €</b> |
| Excédent antérieur               | 1 698,56 €         | 1 698,56 €         |
| Vente ou subvention communale    | 45 048,00 €        | - €                |
| Produits financiers              | - €                | 3 480,27 €         |
| <b>TOTAL Recettes</b>            | <b>46 746,56 €</b> | <b>5 178,83 €</b>  |

| ESPACE CULTUREL                                              | Estimé              | Réalisé             |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Déficit antérieur reporté                                    | 9 104,70 €          | 9 104,70 €          |
| Remboursement capital emprunt                                | 6 250,00 €          | 6 216,15 €          |
| Travaux : toiture photovoltaïque / chaises<br>+ sèches-mains | 183 000,00 €        | 120 815,28 €        |
| Charges diverses                                             | 12 250,00 €         | 10 926,92 €         |
| Charges financières (intérêts, écarts de<br>taux de change)  | 1 000,00 €          | 963,38 €            |
| <b>TOTAL Dépenses</b>                                        | <b>211 604,70 €</b> | <b>138 921,73 €</b> |
| Excédent antérieur                                           | 5 183,07 €          | 5 183,07 €          |
| Dotations / FCTVA                                            | 9 104,70 €          | 9 856,36 €          |
| subvention d'investissement                                  | 172 000,00 €        | 110 000,00 €        |
| Subv commune / emprunt                                       | 18 616,93 €         | 5 000,00 €          |
| Locations salle                                              | 6 700,00 €          | 7 183,36 €          |
| <b>TOTAL Recettes</b>                                        | <b>211 604,70 €</b> | <b>137 222,79 €</b> |

T  
A  
R  
I  
F  
S  
  
2  
0  
2  
6

| MAISON DU THEATRE                                                                                                           |               |                                                                          |                  |                           |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------|-----|
| Caution : 800 € / Arrhes : 50 € petite salle,<br>100 € grande salle<br><br>Tarif Commune pour les résidents<br>secondaires. | Grande salle  |                                                                          | Petite salle     |                           |     |
|                                                                                                                             | Commune       | Hors<br>Commune                                                          | Commune          | Hors<br>Commune           |     |
| Fête familiale (1 jour)                                                                                                     | 350 €         | 430 €                                                                    | 150 €            | 200 €                     |     |
| Fête familiale (2 jours)                                                                                                    | 460 €         | 560 €                                                                    | 200 €            | 250 €                     |     |
| Mariage, Réveillon, Congrès (1 jour)                                                                                        | 480 €         | 550 €                                                                    | 210 €            | 240 €                     |     |
| Mariage, Réveillon (2 jours)                                                                                                | 630 €         | 730 €                                                                    | 250 €            | 300 €                     |     |
| Associations, banquet, AEP (1 jour)                                                                                         | 330 €         | 430 €                                                                    | 110 €            | 200 €                     |     |
| Assemblée générale /réunion                                                                                                 |               | 230 €                                                                    |                  | 190 €                     |     |
| Repas des bénévoles                                                                                                         | 280 €         |                                                                          |                  |                           |     |
| AG + Repas ass St Paulaise /CUMA                                                                                            | 110 €         |                                                                          |                  |                           |     |
| Jour supplémentaire                                                                                                         | 110 €         | 110 €                                                                    |                  |                           |     |
| SONORISATION                                                                                                                | Gratuit       | 50 €                                                                     | Gratuit          | 50 €                      |     |
| CANTINE                                                                                                                     |               |                                                                          |                  |                           |     |
| Caution : 300 € / Arrhes : 30 €                                                                                             | Commune       |                                                                          | Hors Commune     |                           |     |
| Associations, vin d'honneur                                                                                                 | 60 €          |                                                                          |                  |                           |     |
| Journée ou soirée familiale                                                                                                 | 140 €         |                                                                          | 170 €            |                           |     |
| Journée ou soirée familiale 2 jours                                                                                         | 200 €         |                                                                          | 245 €            |                           |     |
| Réunion association                                                                                                         | Gratuit       |                                                                          | 40 €             |                           |     |
| Réveillon                                                                                                                   | 160 €         |                                                                          | 200 €            |                           |     |
| + location vaisselle                                                                                                        | 30 €          |                                                                          |                  |                           |     |
| SALLE COMMUNE DE LOISIRS                                                                                                    |               |                                                                          |                  |                           |     |
| Club sportif extérieur (la soirée)                                                                                          | 36 €          | Bal                                                                      |                  | 300 €                     |     |
| Soirée privée, hors Commune                                                                                                 | 700 €         | Vin d'honneur (nettoyage utilisateur)<br>avec location Maison du Théâtre |                  | 100 €                     |     |
| Concours de palets                                                                                                          | 100 €         |                                                                          |                  | 85 €                      |     |
| LOCATIONS AUTRES                                                                                                            |               |                                                                          |                  |                           |     |
| Chaise Maison du Théâtre                                                                                                    | 0,40 €        | Verre gigogne                                                            |                  | 1,00 €                    |     |
| Verre gravé                                                                                                                 | 2,00 €        | Moquette 6 rouleaux 4x30 (le rouleau)                                    |                  | 50 €                      |     |
| Tasse                                                                                                                       | 1,00 €        | Parquet 100 plaques (0.90x3.57) /m²                                      |                  | 1 € le m²                 |     |
| TENNIS, BADMINTON                                                                                                           |               |                                                                          |                  |                           |     |
| Carte Famille annuelle                                                                                                      | 35 €          | Carte 1 pers annuelle                                                    | 15 €             | Carte 1 pers 1 jour       | 3 € |
| CAMPING (1 <sup>er</sup> mai -31 octobre)                                                                                   |               |                                                                          |                  |                           |     |
| Adulte                                                                                                                      | 4,00 €        | Branchement électrique                                                   |                  | 2,50 €                    |     |
| Enfant (-12 ans)                                                                                                            | 3,00 €        | Taxe de séjour                                                           |                  | 0,20 €                    |     |
| Véhicule                                                                                                                    | 4,00 €        | Caution clé ou prise camping                                             |                  | 80,00 €                   |     |
| Caravane - tente                                                                                                            | 4,00 €        | Stationnement en dehors<br>du parking                                    |                  | 3,00 €                    |     |
| Camping-car                                                                                                                 | 10,00 €       |                                                                          |                  |                           |     |
| PHOTOCOPIES                                                                                                                 |               |                                                                          |                  |                           |     |
| Demi-tarif pour les associations                                                                                            | Noir et blanc |                                                                          | Couleur          |                           |     |
|                                                                                                                             | Recto         | RV                                                                       | Recto            | RV                        |     |
| A4                                                                                                                          | 0.20 €        | 0.30 €                                                                   | 0.60 €           | 0.80 €                    |     |
| A3                                                                                                                          | 0.40 €        | 0.50 €                                                                   | 1.00 €           | 1.50 €                    |     |
| Mail                                                                                                                        | 1.00 €        |                                                                          |                  |                           |     |
| CIMETIERE                                                                                                                   |               |                                                                          |                  |                           |     |
|                                                                                                                             | CONCESSION    |                                                                          | COLUM-<br>BARIUM | COLONNE<br>DU<br>SOUVENIR |     |
|                                                                                                                             | Adulte        | Enfant                                                                   |                  |                           |     |
| 15 ans                                                                                                                      | 40 €          | 20 €                                                                     | 300 €            | 100 €                     |     |
| 30 ans                                                                                                                      | 80 €          | 40 €                                                                     | 500 €            |                           |     |

Les salles sont gratuites pour les sépultures



**Début 2026, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier.**

**Vos agents recenseurs sur la commune : Mmes Josette CATHELINEAU et Véronique DAVY.**

### **Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au Conseil Municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

### **Comment ça se passe ?**

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr).

## TOURISME CULTURE COMMUNICATION

### Voyage à Paris

Le 13 juin, le Conseil Municipal et la classe de CE2-CM sont allés à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale suite à l'invitation de Madame la Députée Laetitia Saint-Paul. La journée s'est poursuivie par une balade en bateau-mouche et la découverte des personnages de cire du Musée Grévin.



### Aire naturelle

Le Conseil Municipal a validé l'achat de deux tables en béton et de trois jeux (araignée, tourniquet, morpion) pour un montant de 10 100 € HT. Une subvention départementale d'aménagement des territoires avec financement possible à hauteur de 30 % a été demandée.

Les agents techniques ont réalisé la pose des jeux.

Également, au niveau du camping, une tranchée a été faite afin de créer des branchements d'eau et d'électricité pour les fêtes d'été (tranchée pour l'eau et l'électricité 560€, fourniture pour les travaux 1593€, travaux sur le compteur électrique 450€).

Pour la saison 2025, Célia Naud et Clélia Barbeau ont animé le bungalow (prêt de jeux, vente de boissons et confiseries...). Les deux animatrices ont assuré l'accueil des campeurs et l'entretien du site. Romane L'Amoulen a assuré la surveillance de la baignade jusqu'au 15 août 2025.



Le 18 juillet, l'aire naturelle a accueilli pour la 2<sup>e</sup> année le Beach vert. L'animation proposée par le club de foot a attiré de nombreux estivants.



### TRPL

La Commune a souhaité renouveler son partenariat avec le TRPL qui présentera le spectacle « Les Midinettes » le samedi 25 juillet 2026 à 20h30 à l'aire naturelle.

### France Services « Aux coins des rues »

Le 3 juillet 2025, la convention entre les communes du Territoire du Vihierois et le CSC Le Coin de la Rue « Aux Coins des Rues » a été signée. Le but est d'aller vers les habitants n'ayant pas connaissance du service et d'informer sur les droits.

## CCAS Centre Communal d'Action Sociale

### Les missions du CCAS

- Analyser les **dossiers d'aide sociale** (80 € maximum par dossier pour les personnes domiciliées depuis plus de 6 mois à Saint Paul du Bois),
- Participer à la banque alimentaire, aux Restos du Cœur,
- Être actif avec le centre socioculturel, l'ADMR, le Clic, la MSAP...

Chaque année, les membres du CCAS se réunissent pour établir le budget, renouveler les baux du CCAS, et décider des critères d'attributions des aides.

D'autre part, en fin d'année, le CCAS offre un repas aux plus de 65 ans, l'occasion d'un temps convivial.

Un colis est distribué aux personnes qui n'ont pas pu assister au repas (en raison d'une hospitalisation, maladie, raison médicale ou de l'isolement **lorsque la mairie en a été informée**). Il s'agit de privilégier des moments de convivialité et de réconfort aux malades et à leurs proches.



*Le 15 novembre, ce sont plus de 70 personnes qui se sont retrouvées à la Maison du Théâtre autour d'un bon repas préparé par l'Entracte, pour un moment convivial qui s'est prolongé par des jeux.*

### Voiturage solidaire

Vous devez vous déplacer mais vous n'avez pas de moyen de locomotion, le réseau des chauffeurs bénévoles du centre socioculturel « Le Coin de la Rue » vous transporte.

Ce service est accessible à toute personne, de tout âge, habitant une des communes du territoire et ne pouvant pas utiliser les moyens de transports existants (cars, taxis, famille), **hors trajets remboursables par l'assurance maladie.**

Les déplacements s'effectuent dans un rayon d'environ 50 km ou services administratifs et hôpitaux du département. Les chauffeurs bénévoles ont la liberté d'accepter ou de refuser des déplacements.

Si vous souhaitez être chauffeur bénévole ou bénéficiaire (inscription nécessaire auprès du centre socioculturel), renseignez-vous auprès de Patrice BROSSIER au 06.10.47.20.68.

### Chèque eau / chèque assainissement

Le chèque Eau est une aide spécifique pour le règlement de votre facture qui peut être prise en charge partiellement. L'aide porte sur la consommation d'eau voire sur l'abonnement.

Parallèlement à cette mesure, le service assainissement de l'Agglomération a calqué ce dispositif sur les dépenses d'assainissement et octroie le montant équivalent d'aides.

Le chèque Eau est directement déduit de la facture. (Pour en bénéficier, rapprochez-vous du CCAS de la Commune qui étudiera votre dossier.)

En 2025, le CCAS a choisi de poursuivre l'aide à la population en aidant les foyers n'ayant pas encore bénéficié de l'aide et ayant une personne née avant 1951. Les personnes ont pu bénéficier d'une réduction pouvant aller jusqu'à 40 €.

## CHOLET AGGLOMERATION

### Course Cholet Agglo Tour

La course Cholet Agglo Tour aura lieu le lundi 6 avril 2026 (lundi de Pâques).

Le trajet de la course est similaire à celui des années précédentes. Les cyclistes arriveront de La Plaine par « le Châtelier » et traverseront une partie du bourg pour rejoindre la route direction Saint Hilaire du Bois.

Vous pouvez vous inscrire en tant que signaleur auprès de la mairie.



### LISA, La caravane seniors

"Lisa", c'est son petit nom, pour L'Information des Seniors de l'Agglomération. Pensée comme un bureau mobile, cette caravane de 28m<sup>2</sup> sillonne les routes du territoire pour aller à la rencontre des habitants de plus de 60 ans.

La caravane vise à informer les seniors sur leurs droits, la santé, le numérique ou les loisirs. Elle orientera également vers les services adaptés, tout en renforçant le lien social avec les partenaires locaux.

La caravane seniors était présente à Saint-Paul du Bois le 9 décembre, rue de l'église.

### PLUI h

Les cartes de zonage du futur PLUI-h ont été transmises aux communes de Cholet Agglomération pour validation. Monsieur le Maire a confirmé la carte concernant notre commune.

La parcelle située derrière la station d'épuration est intégrée au PLUI-h en vue de **travaux futurs** sur cet équipement. Le village de la Raimbaudière est quant à lui validé en **zone à urbaniser**, et les **annexes des habitations** seront bien autorisées dans le futur règlement.

L'enquête publique a eu lieu du lundi 13 octobre au vendredi 14 novembre 2025.

Un **rétroplanning** a été établi jusqu'en février 2026, date à laquelle le PLUI-h doit être voté.

Un **référencement des zones humides** sera prochainement réalisé. Le préfet a émis un **avis favorable** sur le projet, confirmant la signature prévue en février 2026.

### Itinérance

Dans le cadre du festival *Itinérances*, la Commune en lien avec Cholet Agglomération a accueilli l'exposition « points de vue » proposée par les musées de Cholet.

Les élèves de l'école Haute Foy ont participé à des animations en lien avec la photographie avant de participer à une visite guidée de l'exposition. Chaque classe a réalisé une série de photos qui ont été exposées lors du temps fort de l'exposition puis au sein de la mairie.

Lors du temps fort du 15 juin, 15 à 20 personnes ont profité des explications des animatrices des Musées de Cholet concernant les photographies choisies pour l'exposition. En parallèle, les visiteurs ont pu profiter d'un atelier sur la découverte de la photographie argentique.



Rendez-vous en 2026, le samedi 13 juin à 16h à l'aire naturelle pour le spectacle « La Vraie Vie des Pirates ! », de la troupe À L'ABORDAGE !, proposé par le Jardin de verre. Un atelier théâtre escrime ouvert à tous est prévu le matin.



> [billetterie@jardindeverre.fr](mailto:billetterie@jardindeverre.fr) ou [02 41 65 13 58](tel:0241651358)

> Achat de billets sur place dans la limite des places disponibles / > Tarifs : 3€, 5€, 8€

### Abribus

Choletbus a procédé à l'implantation d'un abribus devant la salle de sport. Ce nouveau mobilier urbain s'inscrit dans le cadre d'une concession passée entre l'AdC et la société JC Decaux.



### Biodéchets / aide à l'achat de composteur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire.

Epluchures, coquilles d'œufs sont autant de biodéchets qui peuvent être valorisés, notamment en compost, plutôt que d'encombrer inutilement les centres d'enfouissement, en plus d'y polluer les sols et d'y accentuer les émissions de gaz à effet de serre.

Cholet Agglomération propose sur son territoire, une opération de promotion du compostage domestique, en subventionnant l'achat d'un composteur dans un des magasins partenaires de l'opération.

Pour obtenir un bon de réduction de 50 €, il faut résider sur le territoire de Cholet Agglomération. Un seul bon de réduction est accordé par foyer.

Pour en bénéficier, vous devez renvoyer à Cholet Agglomération (Hôtel d'Agglomération, rue Saint Bonaventure, B.P. 62111 - 49321 Cholet Cedex) le bulletin de réservation disponible en téléchargement sur le site [www.cholet.fr](http://www.cholet.fr) ou à demander en mairie.

Vous recevrez le bon de réduction qu'il vous suffira de présenter pour tout achat d'un composteur auprès d'un des magasins partenaires de l'opération.

Les personnes qui n'ont pas la possibilité d'installer un composteur sont priées de se présenter à la mairie afin qu'une solution leur soit proposée.

### Collecte des déchets d3e

En partenariat avec Emmaüs Cholet, le service de collecte des Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques (D3E – Réfrigérateurs, lave-linges, écrans, petits appareils électroménagers...) sera présent sur la Commune le samedi 26 septembre 2026 de 9h30 à 11h30 devant la Maison du Théâtre.

### Déchetterie Lys Haut Layon

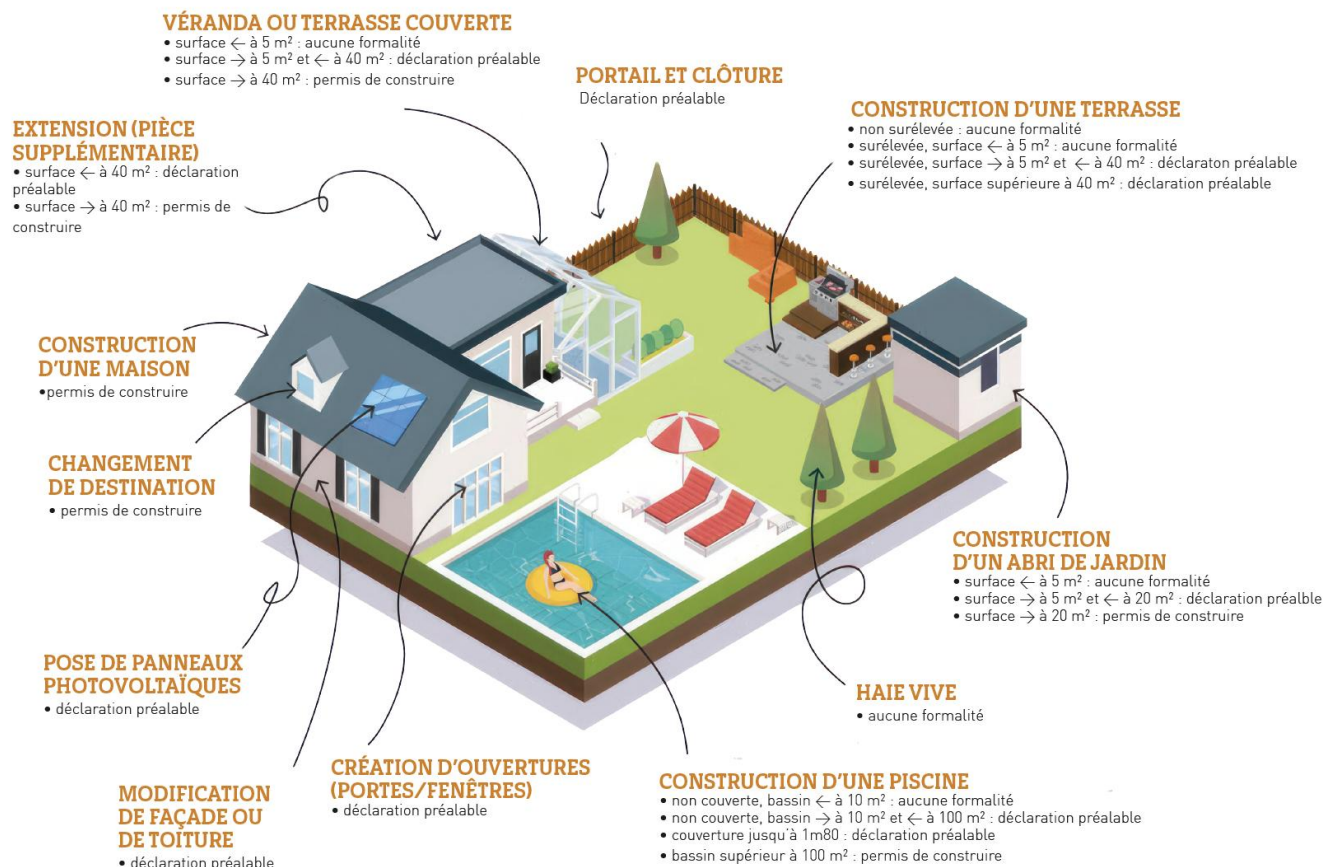
Cholet Agglomération a entrepris un vaste programme de modernisation des déchetteries visant à disposer de 7 déchetteries intercommunales en 2027 et permettant ainsi à la majorité des usagers de bénéficier d'un équipement aux normes, ergonomique, sécurisé à moins de 15km ou 10 min de leur domicile. Le site vihierois est dimensionné pour accueillir 2500 tonnes de déchets par an et desservir une population de 10 500 habitants. Elle permet de trier 28 catégories de déchets et notamment les nouvelles filières réglementaires (articles de bricolage et de jardin, jeux et jouets, articles de sports et loisirs, produits et matériaux de construction du bâtiment ...). Les camions plateaux et camions remorques sont interdits ainsi que les véhicules de plus de 3.5 tonnes.

La nouvelle déchetterie a ouvert au public le lundi 13 octobre, cette ouverture ayant entraîné la fermeture définitive des éco points, notamment celui de Saint Paul.



La déchetterie est ouverte les **lundis, mercredis, vendredis et samedis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30**. Comme dans tous les équipements de ce type sur le territoire de Cholet Agglomération, une carte permettant 12 passages par an est nécessaire pour y accéder. Il est important de préciser que tous les habitants du territoire peuvent se rendre dans la déchetterie de leur choix avec cette carte.

## Zoom sur l'urbanisme



**Construire une maison ou faire une extension, construire une piscine, poser des panneaux solaires ou ravalier une façade..., tous ces travaux ne nécessitent pas les mêmes formalités administratives. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.**

### Constituez le dossier :

Documents obligatoires à fournir :

- le CERFA adapté dûment rempli, daté et signé du jour de dépôt en mairie,
- un plan de situation de votre terrain (cadastre.gouv.fr),
- un plan de masse côté: vue de dessus de votre terrain avec le projet – maison, abri de jardin, piscine,
- Sur le plan doivent être indiqués : les distances avec les clôtures séparatives, la distance entre le projet et l'habitation principale,
- un plan de coupe : vue de profil de votre terrain sur laquelle est représenté le projet,
- un plan des façades : vue de toutes vos façades avec couleurs et matériaux utilisés,

– des représentations avant / après : photos précisant les points de vue, insertion avec visuels...

– une notice paysagère : document détaillant le projet avec les raccordements nécessaires, l'aménagement du terrain, les clôtures ...

Avant de passer à l'étape suivante, vérifier que votre dossier est complet avec l'aide de la mairie si besoin. Si le dossier est incomplet, le Service Autorisation du Droits des Sols de Cholet Agglomération peut le refuser. En cas de demande de précisions (matériaux utilisés, distances, documents manquants, ...), le service instructeur vous adressera un courrier de demande de pièces complémentaires. Les délais de traitement de votre demande seront donc allongés.

**Déposez votre dossier :**  
Soit via le site Guichet Unique <https://gnau.choletagglomeration.fr/gnau/#/>  
Soit en mairie avec toutes les pièces réglementaires.

En fonction du type d'autorisation, le délai d'instruction des dossiers varie de 1 à 3 mois.

## **Vous vendez votre maison ?**

Pensez à anticiper les démarches ! Une demande de conformité assainissement collectif lors de la vente de biens est nécessaire.

Procédure et délais à respecter :

1/ Les demandeurs doivent remplir un formulaire disponible sur le site [www.cholet.fr](http://www.cholet.fr) en suivant la procédure dans l'espace citoyen : "Toutes les démarches / Assainissement".

- Ils doivent choisir le formulaire :

" Assainissement Collectif - Demander la vérification des travaux de mise en conformité d'une installation d'assainissement collectif (dans le cadre d'une vente) ".

- Les usagers peuvent également appeler le service assainissement au 02 44 09 25 45, qui enverra le formulaire par courriel.

2/ Le formulaire complété doit être transmis à la Direction Environnement, Service Assainissement, à l'adresse : [contacteaux@choletagglomeration.fr](mailto:contacteaux@choletagglomeration.fr) ou par courrier.

3/ À réception du formulaire, le Service Assainissement enregistre la demande et la transmet au prestataire du contrôle Hydratop.

4/ Hydratop contacte le demandeur et propose un rendez-vous dans les deux semaines suivant cette prise de contact.

5/ Après le contrôle effectué, Hydratop dispose d'une semaine pour transmettre le rapport de visite au Service Assainissement.

6/ Le Service Assainissement analyse le rapport, prépare et envoie le courrier de conformité ou de non-conformité au demandeur

- Les rapports conformes sont envoyés par courrier simple.

- Les rapports non-conformes sont envoyés en recommandé avec accusé de réception.

Le délai total maximum pour transmettre le courrier accompagné du rapport est de 6 semaines après réception de la demande, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article R2224-15-1).

## **Aide aux primo-accédants**

Cette aide de Cholet Agglomération concerne tout achat ou tous types de travaux de rénovation sur les maisons du bourg construites avant 1960. Les travaux subventionnés (gros œuvre, toiture, travaux d'économie d'énergie, réseaux, équipements sanitaires) doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

La demande est à déposer dans les 3 mois suivant la signature de l'acte d'achat et avant le démarrage des travaux.

Renseignements en mairie.

## **Des aides pour se déplacer**

L'Agglomération propose toute une gamme de services liés au transport :

- **Transport à la demande**

C'est un service de transport en commun permettant d'offrir une solution de transport public dans des zones où un transport régulier ne se justifie pas. Il circule après réservation préalable.

## **Comment fonctionne le service ?**

Des horaires de départ et d'arrivée à l'arrêt "Halte Routière" à Vihiers sont définis. En fonction des réservations déjà effectuées, l'opératrice vous indiquera l'horaire de prise en charge ou de dépose à l'arrêt souhaité (pour Saint Paul du Bois : Centre bourg).

- **Location de Vélos à Assistance Electrique**

Choletbus 2 Roues vous permet de louer un vélo tout équipé, entretien inclus.

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 18 ans résidant sur Cholet Agglomération.

- **Aide à l'achat d'un vélo électrique**

Cholet Agglomération accorde une aide fixée à 25 % du prix d'achat TTC, dans la limite de 250 €, sous forme de subvention, aux habitants de l'Agglomération qui font l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf auprès d'un vendeur professionnel partenaire de l'opération. Les versements des aides sont effectués dans la limite du budget alloué et dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Renseignements : 02 41 49 02 80 ou par mail

[tpmr.tpc@choletbus.fr](mailto:tpmr.tpc@choletbus.fr)



### Collectes 2026

Vihiers salle Leclerc

vendredi 13 février

vendredi 22 mai

vendredi 17 juillet

vendredi 16 octobre

Montilliers Salle Le Lys

mardi 15 décembre

Collectes sur rendez-vous :

[dondesang.efs.sante.fr](mailto:dondesang.efs.sante.fr)

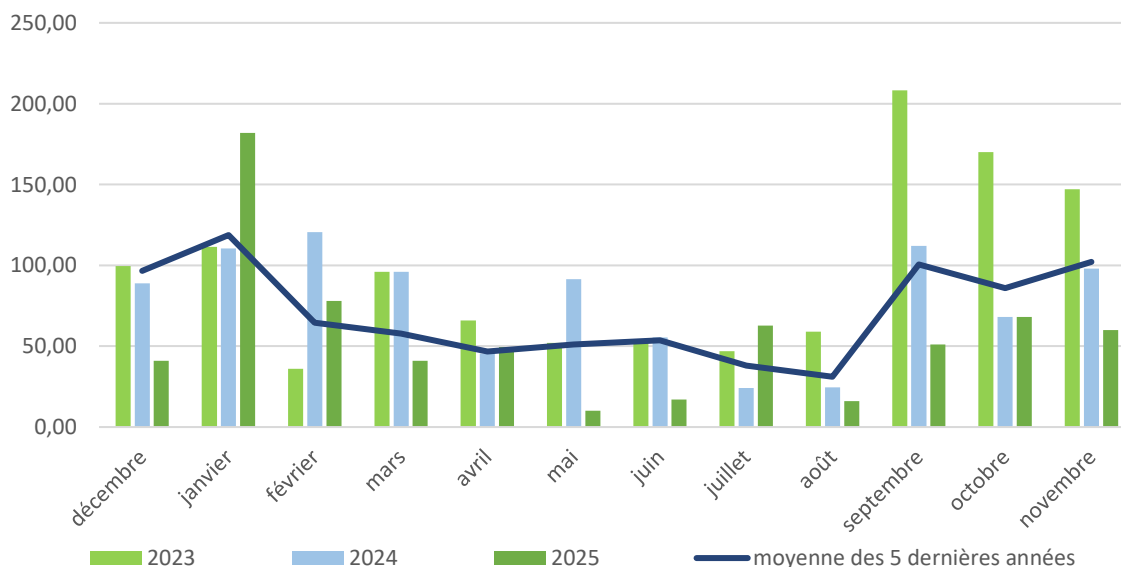
ou 06 37 43 05 91

Attention ! pièce d'identité  
obligatoire pour la collecte

16h – 19h30

| pluviométrie<br>en mm | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   | moyenne<br>des 5 dernières<br>années |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------------------------------------|
| décembre n-1          | 135,00 | 118,50 | 99,50  | 88,80  | 41,00  | 96,56                                |
| janvier               | 125,00 | 64,70  | 111,50 | 110,50 | 182,00 | 118,74                               |
| février               | 70,80  | 17,50  | 36,00  | 120,50 | 78,00  | 64,56                                |
| mars                  | 20,50  | 35,80  | 96,00  | 96,00  | 41,00  | 57,86                                |
| avril                 | 17,50  | 55,00  | 66,00  | 45,50  | 49,50  | 46,70                                |
| mai                   | 79,50  | 22,00  | 52,00  | 91,50  | 10,00  | 51,00                                |
| juin                  | 106,50 | 34,50  | 54,50  | 55,50  | 17,00  | 53,60                                |
| juillet               | 47,00  | 9,00   | 47,00  | 24,10  | 62,70  | 37,96                                |
| août                  | 30,00  | 26,00  | 59,00  | 24,50  | 16,00  | 31,10                                |
| septembre             | 57,00  | 75,00  | 208,30 | 112,00 | 51,00  | 100,66                               |
| octobre               | 73,50  | 50,00  | 170,00 | 68,00  | 68,00  | 85,90                                |
| novembre              | 87,50  | 118,50 | 147,00 | 97,90  | 60,00  | 102,18                               |

### Pluviométrie mensuelle sur la Commune 2023-2025



Les habitants de la Raimbaudière

AMIS SAINT PAULAIS,

Cette année 2025 comme l’année passée fut un grand succès pour notre traditionnelle fête du village.

Merci à tous d’avoir répondu présent au concours de palet et au repas festif du soir !!!!

La composition du bureau reste inchangée depuis l’année dernière :

Président : Michaël JAUGIN

Vice-président : Cédric FARDEAU

Trésorier : Thibault VITRE

Trésorier adjoint : Emmanuel MARTINEAU

Secrétaire : Hélène CRETIN

Membres : Maryline JAUGIN, Jacques CHEMINEAU, Cyril MARTINEAU, Manuel VITRE, Charles Édouard MOUCHARD, Fabien GABORIT et Fabienne JACQUET.

N’oubliez pas : l’association de la RAIMBAUDIERE, c’est aussi la location de :

|                                          |                                                             |                                                              |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>*Nouveau stand 12m par 6m</b><br>150€ | <b>*Ancien stand 12m par 6m</b><br>120€                     | <b>*Stand buvette 6m par 3m</b><br>30€ l’une ou 50€ les deux |
| <b>*Toilette mobile</b><br>20€           | <b>*Enceinte avec port USB, lecteur CD, et micro</b><br>25€ | <b>*Plancha</b><br>20€                                       |
| <b>*Percolateur</b><br>15€               | <b>*Bandeau led 25m</b><br>30€                              |                                                              |

Réservation des stands : 06 23 68 24 90 Autres réservations : 06 19 83 52 17



Nous vous donnons rendez-vous le samedi 8 août 2026 pour la 42ème fête de la Raimbaudière sous le soleil avec le concours de gros palets, la sangria, le repas festif et les nombreuses autres animations !

L’association des habitants de la Raimbaudière vous souhaite une très belle année 2026.

Le président,

## Les lutins Saint Paulais

Le dimanche 27 novembre 2025 a eu lieu le 12<sup>e</sup> marché de Noël. Cette année encore, de nombreux exposants étaient présents sur le marché (66 exposants situés à l'extérieur, dans la salle de sport ou la Maison du Théâtre) pour accueillir les nombreux visiteurs.

**Côté animation**, nous avons retrouvé le stand maquillage et tatouages, la pêche à la ligne organisée par la cantine, les jeux en bois, le sculpteur de ballons, le manège, les balades en calèche, le magicien, le réveil saint paulais, la country, la crèche dans l'église, la banda « les musiciens en folie » de Cholet, sans oublier le père Noël et Cédric, notre animateur pour la journée.

**Côté restauration**, dégustation d'huîtres, fouaces cuites dans le four à pain ou vin chaud ... Le repas du midi dans la Maison du Théâtre a été élaboré par l'Entracte.

Quelques nouveautés cette année : ouverture de la Maison du Théâtre côté baie par un stand afin de fluidifier la circulation des visiteurs, organisation d'une chasse au trésor et nouvelles décorations.

Le bureau des lutins remercie tous les bénévoles qui ont aidés tout au long de la journée ainsi que pour l'installation ou le rangement du marché. Merci à l'équipe qui a préparé la crèche dans l'église.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous !  
Rendez-vous dans un an pour un prochain Marché de Noël, le dimanche 29 novembre 2026.  
Les lutins Saint Paulais

### Membres du Bureau :

Présidents : Valérie Crétin et Daniel Thulièvre

Trésorière : Nelly Sauvatre

Trésorier-Adjoint : Emmanuel Martineau

Secrétaire : Aurélie Lenormand

Secrétaire adjoint : Pierre Debard

Membres : Clément Godet, Samuel Gabard, Rémy Fardeau, Yoann Bonneau, Hervé Guignard, Anne Morisset, Sébastien Naud et Quentin Pureau.



## Country Line Dance Saint Paul du bois



Un début d'année en fanfare pour l'association :

- Après diverses difficultés et plus d'un an d'attente, nous avons enfin réussi à changer de nom pour Country Saint Paul du Bois. Ouf 🤗

- Plusieurs représentations sont prévues pour Noël dans des EHPAD, le plaisir dans les yeux de nos

anciens est émouvant et nous touche particulièrement. Nous en avons déjà fait plusieurs cet été et souhaitons en refaire pour les fêtes de fin d'année.

Le nombre de membres reste inchangé avec un départ et une arrivée.

Nous sommes plus ou moins 24 adhérentes, petit groupe plein d'entrain et de bonne humeur.

Nos cours ont toujours lieu les jeudis de 19h30 à 21h00 à la maison du théâtre et sont accessibles à tous les niveaux de danse de 16 à 77 ans.

Divers styles de danse sont au programme de nos danses en ligne : country, valse, bachata, hit du moment...

La cotisation reste inférieure à 50€ pour toute la saison et plusieurs sorties et repas jalonnent notre année.

Vous pouvez nous rejoindre à tout moment dans l'année pour un essai après lequel je l'atteste, vous n'arriverez plus à vous passer de country.

N'hésitez pas à nous contactez pour plus d'informations :  
[country.st.paul@gmail.com](mailto:country.st.paul@gmail.com)

## Club de la Gaieté

Composé de 18 adhérents, le club réunit chaque jeudi de 4 à 8 personnes à la salle de l'AEP pour les jeux de belotte et quelques personnes le 3<sup>e</sup> jeudi du mois pour une randonnée.

En décembre, les adhérents ont partagé le repas de Noël.

Pour toute information, contactez M. Guinefolleau au 02.41.75.81.81.



## Les Amis de la CHAPELLE DE NOTRE DAME DE HAUTE FOY



L'année 2025 a été marquée par le départ de notre Président Michel, que nous remercions encore vivement pour son travail et les montages de dossiers pour la rénovation de notre patrimoine qu'est la Chapelle.



En attendant le séchage complet des murs pour envisager la restauration intérieure, il a été entrepris divers travaux :

De gros soucis de fuites d'eau : changement complet du compteur, tuyaux sous terre remis à neuf ainsi que tous les raccords avec création d'un plan pour les archives, la Municipalité en a profité pour changer toutes les cuvettes. On repart à neuf. Les urinoirs exigent encore des révisions avec des poussoirs défectueux.

Réfection de la toiture des WC, côté handicapés.



Avec le chantier jeune proposé par le COIN DE LA RUE en juillet, le chemin de croix après avoir été nettoyé par la municipalité s'est refait une jeunesse. Entourés de bénévoles, les jeunes ont repeint les croix, la porte à l'arrière de la sacristie, les boiseries des WC et de la maison de Céline et celles du podium. Les jeunes ont participé également à la pose des dalles formant une plateforme devant les toilettes, brassage du ciment... Avec Rémy et André ils ont découvert le brassage du ciment.

Désormais, il y a un accès propre et sécurisé

pour tous.

Pendant ce temps, la maison de Céline a été vidée et nettoyée à fond.

Le dernier jour, ils ont fabriqué et peint des bancs avec des palettes récupérées. Maintenant, l'été, chacun peut s'asseoir pour contempler le panorama à l'ombre sous les marronniers.



Le clocheton, seul vestige de la chapelle datant de 1851, a été reposé près du mur de la petite sacristie et est donc visible aux yeux de tous les pèlerins et promeneurs.

Pour 2026, outre l'avancée pour les travaux intérieurs de la chapelle, il est envisagé de terminer la toiture des toilettes ainsi qu'un gros travail de sol pour la petite sacristie, remise à niveau, carrelage et montage d'un placard donné par les enfants de René Brunet, en remplacement du vieux placard qui est en fait un confessionnal.



Grand rendez-vous annuel : le pèlerinage du 15 août

Moment fort de partage et de convivialité qui a rassemblé cette année plus de 1300 pèlerins, du secteur mais aussi des départements voisins et lointains.

Cette année du Jubilé, le Père Jean Paul Avrillon désirait la marquer en faisant une marche pèlerine avant la cérémonie, sur le thème de l'espérance. Une cinquantaine de personnes l'ont accompagné avec des temps de prières et de chants, sur plus de 3 kms.

Puis s'en est suivi une très belle cérémonie bien organisée grâce à nos nombreux bénévoles. Le père Avrillon a été très surpris en voyant l'implication de tous pour notre belle chapelle et tenait à féliciter l'ensemble des volontaires, que ce soit pour les parkings, l'organisation de la cérémonie, le fleurissement, la propreté du site, la chapelle et ses lumières...

## Relais paroissial de Saint Paul

Le relais paroissial de St Paul fait partie de la paroisse St Hilaire en Vihiersois composée de 17 clochers. Notre curé est le Père Jean Paul Avrillon également curé de Chemillé ; il est assisté de trois vicaires : les Pères Godefroy, Joseph et Henri ces deux derniers résidant au presbytère de Vihiers.

Le Père Jean Gagnard est toujours actif dans notre paroisse, célébrant de nombreuses messes et sépultures et notre diacre Jean-Marie Simonneau lui, célèbre baptêmes et mariages.

Le calendrier des messes est affiché dans l'église. Une messe est célébrée le dimanche dans l'église de St Paul environ toutes les cinq semaines et presque chaque mercredi à la chapelle de Haute Foy (16h30 l'hiver et 17h l'été)

D'autres messes ont lieu dans différentes églises, vous pouvez trouver les lieux et horaires sur les feuilles dominicales déposées chaque semaine à Epi-services, à l'église et à la chapelle de Haute Foy.

La grande crèche est installée dans l'église, elle est visible chaque jour de 10h à 18h. Venez la découvrir.



### Contacts Paroisse

*Pour tout renseignement ou demande de sacrement*

#### Maison paroissiale de Vihiers

11, rue du champ de foire des champs 49310 Vihiers  
Horaires ouverture : du lundi au samedi de 9h à 11h30  
Tél : 02 41 75 80 90  
Père Jean-Paul Avrillon : 06 10 82 39 90  
jpavrillon@diocese49.org  
Site internet : sainthilaireenvihiersois.diocese49.org

### Relais de St Paul

Andrée Manceau : 07 81 48 47 10 pour tous renseignements

#### **Pour les sépultures :**

André Godet : 07 71 00 33 06  
ou Chantal Gervais : 06 79 43 78 21  
ou la paroisse : 06 41 52 37 51

## Association d'Education Populaire

### LA VIE À L'AEP

Les années se suivent et se ressemblent...notamment, sur la section « Théâtre » avec, à nouveau, la présentation de 2 spectacles par notre troupe « St-Paul Art'Scène » :

★ Le Train de Plaisir → Du 18 Janvier au 2 Mars

★ Panique au décollage → Du 15 Mars au 6 Avril

La saison a débuté différemment à l'occasion d'une séance du « TRAIN DE PLAISIR » au PUY-ST-BONNET, le Samedi 18 Janvier 2025. Une nouvelle saison qui a réuni plus de 7000 spectateurs !

Merci à tous ces bénévoles qui s'investissent énormément sur ces premiers mois de l'année... et nous permettent d'accueillir autant de personnes !



Comme les années passées, la « relève » a clôturé la saison à l'occasion de deux représentations venant clore les Ateliers Interco'. Ateliers gérés par Peter en sa qualité d'animateur, salarié de l'équipe, mais pilotés par 3 associations culturelles : *Familles Rurales (Montilliers)*, *Le Foyer Culturel Laïque (Vihiers)* et *L'AEP (St-Paul-du-Bois)*. À noter que chaque participant à ces ateliers a des parents adhérents à l'une de ces 3 associations.

### Section Décos, Costumes & Espace Culturel

Une année tout aussi riche pour les salariés en locations de costumes mais aussi de décors et d'accessoires... sans oublier les visites guidées de la collection qui sont reparties à la hausse.

MERCI à Amélie, Peter, Martine, Anne-Claire, Marie-Claire et Juliette.

N'oublions-pas les bénévoles qui se dévouent... tant à couture, à la création de costumes, qu'au travail de peinture des décors et à leur restauration. MERCI !

**Une fin d'année riche en programmation culturelle.** *Un souhait du Conseil d'Administration : faire vivre notre salle de spectacle !*

En cette fin d'année, nous avons donc pu accueillir différents spectacles :

★ Les 18 et 19 Octobre : La troupe « *Et si on chantait 49 ?* » avec une comédie musicale.

270 entrées ont pu être enregistrées sur ce week-end...

*L'AEP avait proposé un partenariat à l'association de la Cantine scolaire en laissant à cette dernière la gestion des entractes ! Merci aux responsables !*

★ Dimanche 16 Novembre : L'association a accueilli « *Les Compagnons de La Tourlandry* ».

Déjà venus à plusieurs reprises (la dernière fois, en 2013), ce sont 184 spectateurs qui ont répondu « présent » à l'invitation.

★ Dimanche 23 Novembre :

La Compagnie « *Euforie* » est venue présenter son spectacle « *Les Swinguettes... parlent d'amour !* »... 70 personnes ont montré leur intérêt à cette proposition.

## Quelques moments détente / retrouvailles

Le 4 Mai, le groupe « Théâtre » pour la saison hivernale, s'est retrouvé, comme à son habitude, le 1<sup>er</sup> dimanche de MAI...

Malgré le mauvais temps (devenu une tradition de ce moment convivial), les participants ont passé une bonne journée et ont partagé beaucoup de plaisir !



Le 22 Août, le Conseil d'Administration, les salariés et leurs familles ont été invités à se retrouver pour un moment convivial (en dehors du cadre habituel).

La soirée s'est déroulée à St-Georges-sur-Layon, au cabaret « Chez Mich'to »

Une belle soirée...ou chacun(e) a pu repartir avec de beaux souvenirs !

## Agenda 2025

Rendez-vous dans notre salle de spectacle :

- ★ Vendredi 16 Janvier | 20h30 : *Gala des Cinéastes Amateurs du Vihiersois*
- ★ Samedi 17 janvier | 16h30 : *Assemblée Générale de l'AEP*
- ★ Du 25 Janvier au 8 Mars : « *Un Fil à la Patte* » de Georges Feydeau
- ★ Du 21 Mars au 12 Avril : « *Gare au camping* » d'Eric Beauvillain



Venez NOMBREUX encourager et applaudir la troupe !

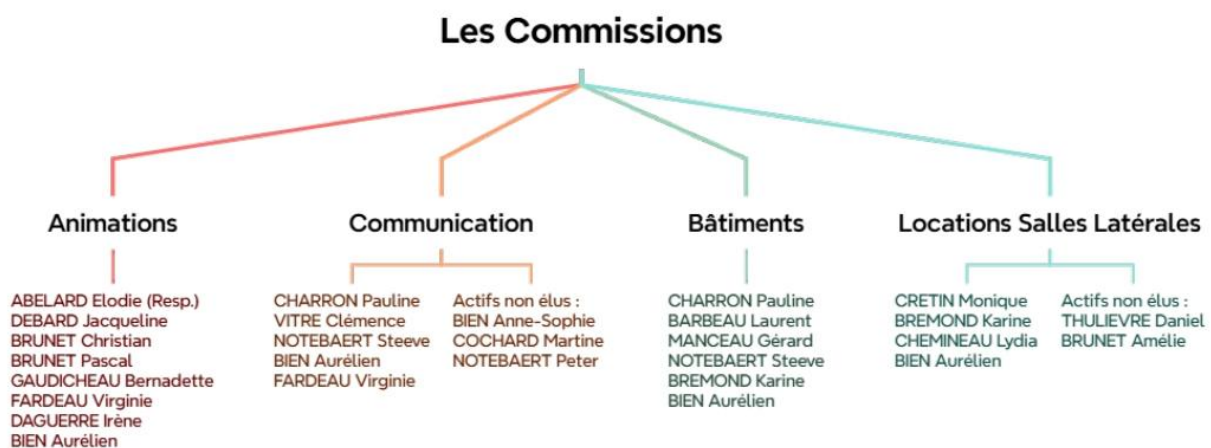
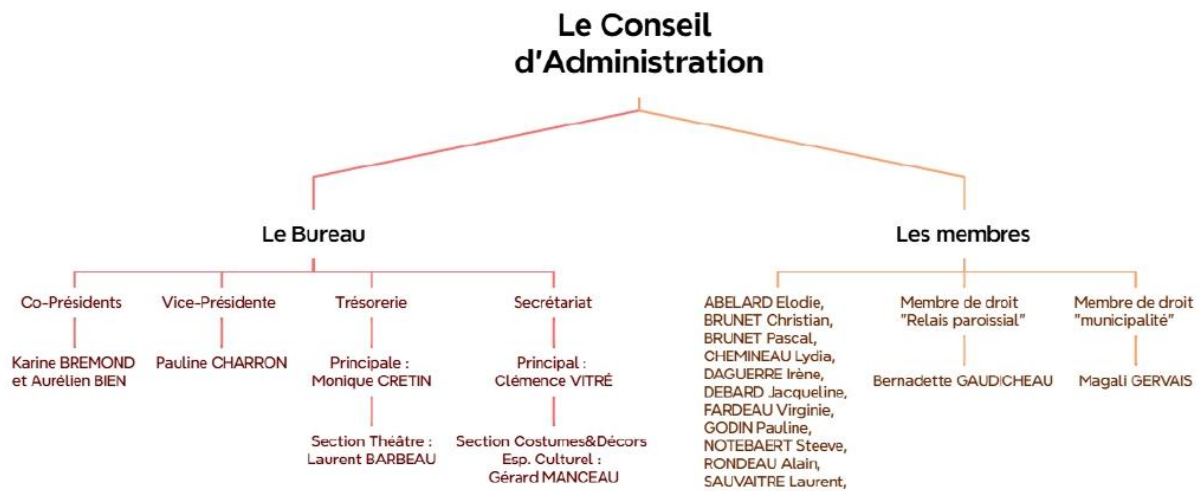
Billetterie :  
Chaque Vendredi,  
de 14h à 20h : 02 41 75 42 26

En ligne :



L'AEP, ce sont près de 130 bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année, de près ou de loin, dans l'ombre ou la lumière pour apporter leur pierre à l'édifice et assurer la continuité de l'association.

Certains d'entre eux ont des responsabilités particulières... :





## AS Saint-Hilaire Vihiers Saint-Paul

### Une saison riche en distinctions !

L'année écoulée pour l'AS St Hilaire Vihiers St Paul, a été marquée par de belles réussites, des reconnaissances fédérales et de nombreux moments conviviaux qui témoignent de la vitalité de notre club.

- **Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines**

Dans le dernier bulletin, nous vous annoncions avec fierté l'obtention du Label Jeunes FFF - niveau Élite pour nos équipes de jeunes. Cette année, une nouvelle étape importante vient confirmer la dynamique positive du club : grâce à la structuration progressive et ambitieuse de notre pôle féminin, l'ASSHVSP s'est vu attribuer le Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines - Niveau Argent, valable pour la période 2025-2028.



**LABEL JEUNES FFF  
CRÉDIT AGRICOLE  
FÉMININES | 2025-2028**

Au-delà de la récompense, ce label met en lumière un véritable projet de club : offrir aux filles un espace pour pratiquer le football dans les meilleures conditions, encourager leur progression sportive et leur donner toute leur place dans la vie associative.

Un grand bravo et merci à toutes celles et ceux qui contribuent à cette réussite : éducateurs, bénévoles, dirigeant(e)s, parents, et bien sûr nos joueuses, qui font rayonner notre projet féminin et contribuent activement à son développement.

Ensemble, continuons à faire vivre et grandir le football au féminin... et à faire briller nos couleurs !

- **Dispositif "Toutes Foot" - Lauréat régional**



L'ASSHVSP fait également partie des trois clubs lauréats régionaux du dispositif **"Toutes Foot"**, porté par la Fédération Française de Football.

Cette reconnaissance valorise les initiatives menées pour encourager la pratique du football féminin, mais aussi la prise de responsabilités par les filles et les femmes au sein du club.

Dans ce cadre, deux de nos bénévoles féminines impliquées dans le club par leur fonction de responsable des Ressources Humaines pour l'une

et secrétaire pour l'autre ont eu la chance de vivre un week-end exceptionnel à Clairefontaine, cœur historique du football français. Un moment riche en rencontres, en partages et en inspiration, témoignant du chemin parcouru et de la dynamique collective autour du football féminin.



## • Bénévol' Club d'Or - Étoile d'Argent

Autre satisfaction de la saison : l'AS St Hilaire Vihiers St Paul fait partie des lauréats du dispositif Bénévol' Club d'Or. Ce dispositif récompense les clubs qui mettent en place des actions concrètes pour valoriser leurs bénévoles.

Nous avons obtenu l'Étoile d'Argent dans la catégorie "Appartenance", qui distingue les

initiatives favorisant le sentiment d'unité et de fierté d'appartenir à un club.

Cette reconnaissance met en avant : la création d'une page web dédiée aux bénévoles sur notre site internet, nos communications régulières pour mettre en lumière leur travail, et plus globalement, les initiatives destinées à reconnaître leur rôle essentiel.

Un grand merci à tous et toutes nos bénévoles pour leur énergie, leur passion et leur dévouement. Vous êtes le cœur du club ! Sans vous, aucune formation, aucune animation, aucune rencontre ou manifestation ne pourrait voir le jour. Votre disponibilité, votre enthousiasme et votre sens du collectif permettent à l'ASSHVSP de rayonner tout au long de l'année.

## • Jeunes : une saison de titres !

Félicitations à nos équipes de jeunes qui ont brillé cette saison.

- **U13 : Champion du Challenge D1**
- **U17 : Champion Élite**
- **U19 : Champion de R2**

Ces performances témoignent du sérieux du travail de formation mené au club, de l'investissement des éducateurs et de la motivation de nos jeunes joueurs.



Equipe U13



Equipe U19



Equipe U17

### • Tous au Foot : 370 enfants réunis pour une journée sportive et festive

Le vendredi 16 mai 2025, le club a accueilli 370 enfants dans le cadre de l'événement "Tous au Foot", organisé en partenariat avec cinq écoles locales.

De 10h à 15h30, les élèves ont pu découvrir ou redécouvrir le football lors d'une journée festive, dynamique et riche en échanges.

Merci aux enseignants, encadrants, bénévoles et membres du club qui ont permis le succès de cette belle journée porteuse des valeurs de partage, fair-play et plaisir du sport.



### • Tournoi familial : un grand succès

Cette année, le tournoi familial organisé au stade Henri Manceau, a rassemblé petits et grands dans une ambiance chaleureuse et ensoleillée. 17 équipes composées de licenciés, parents, enfants et amis du club ont participé, offrant une très belle journée placée sous le signe du partage et du fair-play. Merci à toutes les équipes, aux bénévoles et aux organisateurs pour ce moment chaleureux qui clôture la saison en beauté.



Le rendez-vous est déjà pris pour le 24 mai 2026, au même endroit, pour une nouvelle édition encore plus festive !

### • Beach Vert : une 2<sup>ème</sup> année positive !

L'étape du Beach Vert, animée par la Ligue de Football des Pays de la Loire, s'est installée pour l'occasion au plan d'eau de Saint Paul du Bois lors d'une après-midi estivale.

Après une première édition réussie en 2024, la tournée 2025 a été tout aussi riche en participation.

Cet après-midi ludique a permis à tous et toutes de profiter de défis, de matchs et d'ateliers de sensibilisation, dans un cadre convivial.



### La grande soirée de l'AS ST HILAIRE VIHIER ST PAUL à St Paul !

Réservez déjà votre soirée du **21 mars prochain** : on vous prépare un événement exceptionnel !

Une édition totalement renouvelée pour une soirée qui s'annonce inoubliable. Plus d'informations très bientôt !



## CSSP Basket

Voici un retour sur l'actualité des derniers mois du CSSP.

Le 18 mai, les seniors masculins, premiers de leur poule et invaincus depuis le début de la saison, ont remporté le titre de vice-champions de DM5, après une victoire en demi-finale contre Ombrée d'Anjou, mais une défaite en finale contre La Tessoualle. L'équipe évolue maintenant en DM4 pour la saison 2025-2026.



Une partie de l'équipe des U15 au service des repas



Les seniors masculins vice-champions de DM5 2024-2025

La randonnée des fouaces, organisée le dimanche 15 juin au départ de St Paul du Bois, a remporté un grand succès avec 564 participants, marcheurs, cyclistes et VTTistes et plus de 630 repas servis. Nous vous donnons RDV le dimanche 14 juin 2026, pour la prochaine édition.

L'Assemblée Générale du club s'est tenue fin juin. Linda Chouteau, qui assurait la présidence depuis 2022 a transmis le flambeau à Cédric Petit.

Le club est très heureux d'avoir 92 licenciés pour la saison 2025-2026, soit 21 de plus que lors de la saison précédente, ce qui en fait l'un des clubs avec la plus importante progression d'effectifs dans le Maine et Loire. Cela a permis la reconstitution de deux équipes seniors filles. Le club compte 13 équipes cette saison, dont 2 en entente avec Yzernay. Il est encore possible de venir renforcer nos effectifs. Le club a pour projet pour la saison 2026-2027 d'ouvrir une section pour les moins de 5 ans désireux de découvrir le basket.



L'équipe US Gars



L'équipe U9 Filles



L'équipe U11 Filles



L'équipe U11 Gars



L'équipe U13 Filles



L'équipe U13 Filles



L'équipe U13 Gars



L'équipe U15 Filles



L'équipe Loisirs avec leurs adversaires du soir

Si vous ou vos enfants êtes intéressés, vous pouvez nous contacter à l'adresse :  
[cssp.basket@gmail.com](mailto:cssp.basket@gmail.com)

Les matchs se déroulent à Somloire jusqu'à fin novembre, à La Plaine jusqu'à fin février, puis à St Paul jusqu'à la fin de saison. Vous êtes les bienvenus pour encourager nos équipes. N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux Facebook et Insta pour connaître les horaires des matchs et nos résultats.

Pour clôturer la 1ère phase de la saison, le club a organisé un tournoi 3x3 le samedi 13 décembre à La Plaine. Licenciés, non-licenciés et supporters étaient les bienvenus pour partager un moment sportif et convivial.

Sportivement



Les Seniors Filles pour octobre Rose

Le CSSP Basket (Cerqueux, Somloire, Saint Paul du Bois, la Plaine)



## Familles rurales

L'association Familles Rurales essaie d'organiser des activités de proximité pour ses adhérents dans le but de répondre aux besoins des familles : 41 familles adhérentes en 2025

- Bibliothèque
- Gymnastique pour ados et adultes
- Couture pour jeunes et adultes
- Art floral

Notre association, tout en favorisant l'épanouissement des personnes, participe au dynamisme social et culturel de notre commune.

### Bibliothèque

La bibliothèque, en lien avec la médiathèque de Cholet et le réseau des bibliothèques du choletais propose un grand nombre d'ouvrages de tous genres et pour tous les âges. Elle est gratuite et ouverte à tous (il n'est pas nécessaire d'être adhérent de Familles rurales)

**Tous les mercredis de 16h à 18h et les samedis de 10h30 à 12h30**

A chaque petites vacances, les bénévoles organisent des activités pour les enfants de primaire et de maternelle avec toujours des histoires et du bricolage. Avec les enfants de l'école, c'est le « voyage-lecture » pour leur faire découvrir le goût des livres, cette année avec les enfants de CE2 et CM sur le thème « Enigmalivres » enquêtes, énigmes... cela a eu beaucoup de succès auprès des enfants.

### Couture

Pour réparer, créer, transformer des vêtements, du linge de maison, des accessoires de mode, de la déco, une professionnelle peut vous aider et vous former. Les cours ont lieu les mercredis et jeudis soirs pour les adultes et le mercredi après-midi pour les ados.

### Gym pour adultes

Cette année, ce sont 21 personnes dont quelques hommes qui participent aux cours de gym dispensés le mardi soir de 20h30 à 21h30 dans la salle de sport ou dans la maison du théâtre pendant l'hiver. Cours dynamiques et d'un bon niveau avec cardio, renforcement musculaire, gainage, exercices pouvant être adaptés à tous niveaux pour hommes et femmes avec une jeune coach diplômée. Premier cours découverte gratuit, venez nous rejoindre (tel 02 41 75 86 50)



### Art floral

Ponctuellement, des cours d'art floral sont proposés, ils sont assurés par une professionnelle, c'est l'occasion d'apprendre à réaliser des compositions pour des occasions particulières.

14 personnes ont participé en décembre 2024, 12 au printemps 2025



Au printemps, Familles Rurales a organisé une soirée Prévention Routière animée par Gaël Godineau de l'auto-école CER de Vihiers. Environ 70 personnes ont participé à la présentation de nouveaux panneaux et nouvelles règles : voies partagées, voies covoiturage, circulation avec les tramways, vignettes critères pour circuler dans les ZFE.

Puis est venu le moment de répondre aux questions qui sont posées aux candidats pour l'obtention du code. Difficile... peu de personnes ont fait moins de 5 fautes. Soirée très appréciée !

Familles Rurales c'est aussi un service « défense des consommateurs », des réductions chez les commerçants (voir sur le site familles rurales 49 à la rubrique « avantages ») et de multiples services avec la Fédération départementale. Le coût de l'adhésion est de 33€ par famille pour l'année.

Renseignements au 07 81 48 47 10.

## Société de chasse « Les Protectors »

### INFORMATION IMPORTANTE :

Vous avez été victime de nuisances faites par renard, fouine, corbeau... vous pouvez faire une déclaration sur le site de la Fédération de Chasse.

### **Pourquoi déclarer les dommages subis ou constatés ?**

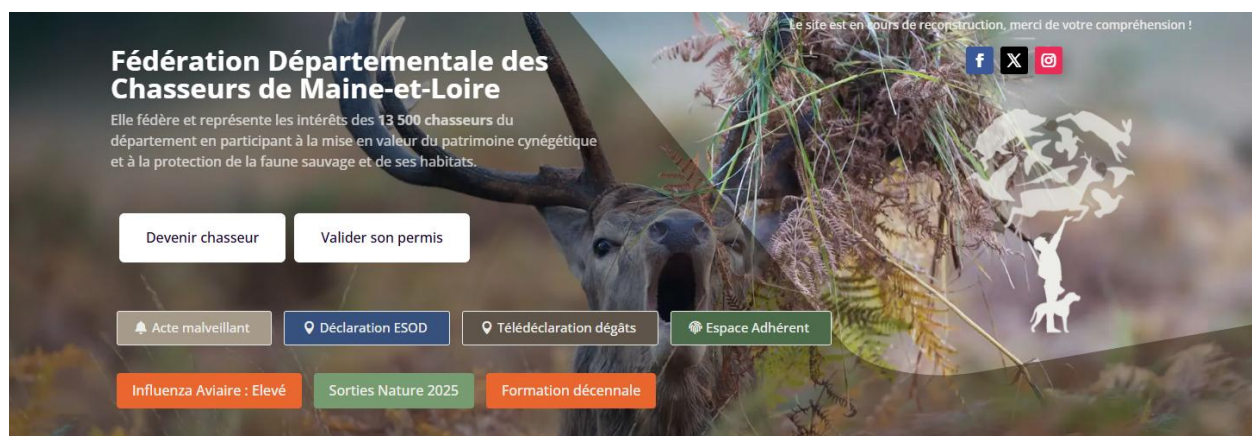
Depuis 2010, le classement des espèces ESOD du groupe II est soumis à un arrêté triennal signé par le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Ce dernier fixe les dates et modalités de destruction de ces espèces, hors saison cynégétique. Un argumentaire doit être produit par les parties prenantes (FDC, chambre d'agriculture, FDGDON, FREDON...) et présenté en CDCFS.

La validation se fait ensuite en CNCFS. Parmi les informations requises, sont notamment demandées l'évaluation des dommages par les espèces à réguler.

- **Il est donc indispensable de collecter un maximum de données fiables concernant ces dégâts.**

Vous trouverez ci-après la marche à suivre, **n'hésitez pas à déclarer.**

1°) Connectez-vous sur le site de la fédération : <https://www.chasse49.fr/>



2°) Allez sur déclaration ESOD et laissez-vous guider



Le Président et tous les membres de la société vous souhaitent une très bonne année 2026



## Ecole Haute Foy

Pour l'année 2025-2026, l'école accueille 35 élèves répartis en 2 classes : maternelle-CP avec Emeline Vivion pour enseignante et Karine Gourichon ASEM + CE CM

avec Emilie Audouin et Angélique Jaunet AESH. Célestine Burgevin complète l'équipe en assurant les journées de décharges de direction d'Emeline. Par ailleurs, nous accueillons une nouvelle enseignante spécialisée : Christelle Delaunay

- projet pédagogique : on poursuit l'amélioration de la production d'écrits et la compréhension de textes, on poursuit l'apprentissage des fonctions exécutives (comment apprendre). Nous allons axer cette année sur la démarche d'investigation (répondre à une question en émettant des hypothèses, en argumentant, en testant, ...) en participant au congrès des jeunes chercheurs organisés par la DDEC. Ce congrès étant sur le thème des 5 sens, notre thème d'année sera donc... une année sens-ationnelle !



A chaque période, nous allons travailler sur un sens en réalisant une tâche finale (préparation d'un repas, expo photos, loto des odeurs, approches d'animaux, rythme musical...) Des randonnées seront également programmées pour découvrir nos sens grâce à la nature (une en novembre pour développer nos 5 sens et une en mai pour en apprendre davantage sur la commune de St Paul du Bois). **Si vous avez des connaissances sur la fabrication de maisons d'animaux ou si vous souhaitez tout simplement venir**

**partager un moment, une expérience avec les élèves n'hésitez pas à contacter l'école au 02 41 56 10 12.**

### Quelques sorties et dates à retenir :

- Les grands auront l'occasion d'aller à la piscine de mars à début juin.
- Fin novembre, ils ont regardé un spectacle autour des 5 sens.
- La célébration de Noël a eu lieu le vendredi 19 décembre à 11h et le marché de Noël le même jour mais le soir.
- **Une porte ouverte sera organisée le dimanche matin 18 janvier.**
- **Suivra la vente aux enchères l'après-midi au théâtre de St Paul.**
- en mars les enfants iront au centre équestre à Yzernay se familiariser avec les animaux
- en avril ils auront l'occasion d'enrichir leur parcours culturel en se rendant au théâtre St Louis de Cholet découvrir un spectacle d'ombre.
- **la fête de fin d'année aura lieu le vendredi 3 juillet.**

Dans l'année, des temps forts seront organisés où les élèves pourront faire preuve de fraternité et de solidarité et se retrouvant tous ensemble (grands avec petits) pour travailler la relation à l'autre, pour apprendre des chants, pour savoir rouler, pour apprendre des caractéristiques des régions de France, pour résoudre des défis mathématiques avec la démarche d'investigation.

Ce sera donc une année sens'ationnelle ! N'hésitez pas à nous suivre sur la page Fb de l'école Haute Foy.

Pour toute demande de renseignements ou d'inscription n'hésitez pas à prendre contact avec la directrice Mme Vivion au 02 41 56 10 12 et/ou par mail à l'adresse suivante : [stpauldubois.hautefoy@ec49.fr](mailto:stpauldubois.hautefoy@ec49.fr)





## ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire accompagne les enfants de 2 ans et demi à 11 ans les jours d'école. Véritable relais entre la maison et la classe, il est ouvert du lundi au vendredi, de 7h00 à 8h35 et de 16h30 à 18h30.

Pendant l'arrêt maladie de Mme Aurélie Brunet, c'est Carmen Binet qui a assuré le relais. Elle a accueilli enfants et parents avec dynamisme et bienveillance, garantissant une continuité sereine du service périscolaire.

Pour offrir un cadre encore plus agréable, la salle périscolaire a été totalement réaménagée : nouveaux espaces de jeux, coins lecture et détente repensés, matériel renouvelé... Un environnement plus chaleureux et adapté à tous les âges !

Chaque jour, les enfants profitent d'un temps convivial et libre : jeux variés, activités manuelles, créations artistiques... Tout est pensé pour développer leur imagination, leur autonomie et leur plaisir d'apprendre autrement.

Infos & contact :  
07 57 19 77 19  
periscolaire.hautefley@hotmail.fr



### Rappel aux parents:

- Merci de transmettre vos plannings au plus tôt afin de gérer au mieux le nombre d'animateurs
- Les enfants sont à récupérer à l'école dès 16H30. Le cas échéants, ils sont pris en charge par l'animatrice périscolaire avec facturation du premier quart d'heure
- La tarification est établie en fonction de votre quotient familial.

### ✨ Appel aux dons de jouets !

Pour continuer d'enrichir ce nouvel espace réaménagé, nous recherchons des jouets en bon état.

Envoyez une photo de vos dons à  
Couvreur Maeva – 07 84 00 56 63.



## COMPOSITIONS DES BUREAUX:

Bureau OGEC :  
Présidente : Couvreur Maeva  
Trésorière : Lenormand Aurélie  
Secrétaire : Bien Aurélien

Bureau APEL :  
Président : Notebaert Peter  
Trésorier : Poureau Quentin  
Secrétaire : Bien Aurélien

Membres :  
Cathelineau Cédric,  
Gaudicheau Jean-Jacques,  
Humez Romaric, Godet  
Clément, Vitre Thibaut, Brunet  
Pascal



## Cantine Scolaire de St-Paul-du-Bois

### Les membres de l'association

Présidente : Héloïse NOTEBAERT  
 Trésorière : Anaïs BRUNEL  
 Secrétaire : Anne-Sophie BIEN  
 Membres : Mélanie BRISSET  
 Marina GOURDON



### Les écoliers St-Paulais ont la chance de bénéficier d'une cantine scolaire traditionnelle, cuisinée sur place.

Grâce à la créativité et l'inventivité de Nathalie LEFEVRE, chacun peut découvrir de nouvelles saveurs et savourer de bons petits plats « maison ».

Aurélien BRUNET l'accompagne pour assurer le service, l'entretien des locaux et les trajets des enfants.

Chaque lundi, ce sont les mamies, parents ou familles bénévoles qui encadrent le trajet vers la cantine, relayées en semaine par les enseignantes.

## LA CANTINE DES GÉNÉRATIONS

### L'essayer, c'est l'adopter !

Ils sont maintenant une quinzaine à avoir franchi le pas et poussé les portes de la cantine pour déjeuner avec les enfants.

Les avis sont unanimes : **on se régale, et on passe un bon moment !**

### Alors, n'hésitez plus :

Inscription (au + tard 2 jours avant) à :  
 cantine.st.paul.du.bois@gmail.com  
 06.31.82.40.32

**Tarif : 7 €**

### Cantine & Mairie : Partenaires pour la pérennisation du service

Les familles savent pouvoir compter sur un soutien financier considérable par la municipalité, qui permet de maintenir un coût de repas à 4,50 €, l'un des plus faibles du secteur.

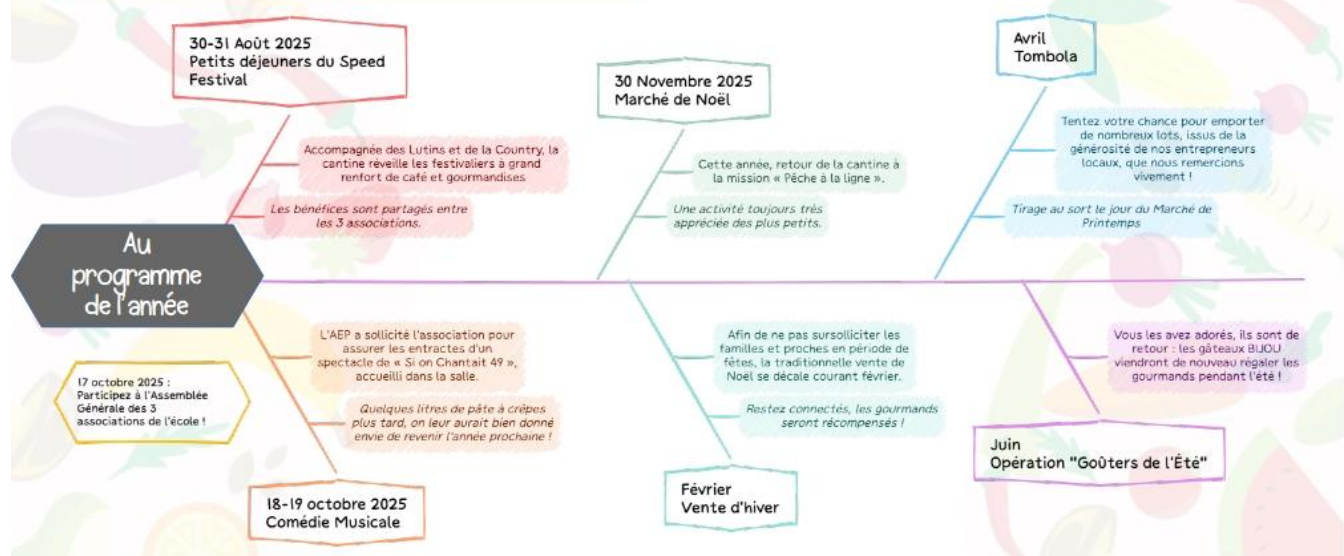
*Un vrai coup de pouce pour le porte-monnaie !*

### Location de la cantine

L'association assure les états des lieux des locations des locaux, en contrepartie de 60 % du montant de la location.

*Vous faites la fête, et en plus, une bonne action !*

**Renseignements & Réservations auprès du secrétariat de mairie.**



### Foyer des jeunes « ça cool de source »

Cette année, les jeunes du foyer se sont beaucoup investis et ont mené plusieurs actions dont ils peuvent être fiers !

Ils ont collaboré à la décoration de Noël de la commune, organisé des actions d'autofinancement, comme la pêche à la ligne, participé à des réunions de préparation et profité d'une sortie au parc d'attractions. De beaux moments de partage et d'engagement qui font vivre la jeunesse de St Paul du Bois.



Pour les mois à venir, l'idée est de restructurer et redynamiser le foyer, remettre en place un rythme d'ouverture régulier et organiser notamment une grande soirée d'ouverture (dates à venir). L'objectif : continuer à faire du foyer un lieu accueillant, vivant et ouvert à tous.

Par ailleurs, je profite de ce message pour me présenter :

Je m'appelle Candice, je suis la nouvelle animatrice du CSC Le Coin de la Rue et j'ai repris le relais après le départ de Baptiste. J'accompagnerai les jeunes tout au long de l'année dans leurs projets, leurs envies et leurs initiatives. N'hésitez pas à venir me rencontrer, échanger ou proposer des idées : le foyer est un espace qui vit grâce à ses jeunes... et avec ses familles !

[candice@csc-lecoindelarue.fr](mailto:candice@csc-lecoindelarue.fr)

07.50.86.78.87





## LE COIN DE LA RUE REVIENT SUR 2025 !

Au cours de l'année 2025, le Centre Socioculturel a poursuivi sa mission d'animation du territoire. Plusieurs nouveaux projets ont ainsi vu le jour ou se sont renforcés : « Vis ton job », "France Services Aux Coins des Rues", la Fête des Jeux qui a rassemblé petits et grands ou encore l'arrivée de voitures sans permis... Ces initiatives témoignent de notre volonté constante de répondre aux besoins du territoire et de proposer des solutions innovantes et accessibles à tous.

Comme de nombreuses structures associatives, nous devons composer avec un contexte financier exigeant. Pour autant, le Centre Socioculturel demeure pleinement engagé. Nous adaptons notre organisation et mobilisons nos ressources humaines au mieux : l'équipe salariée, mais aussi et surtout les nombreux bénévoles qui s'investissent chaque jour.

Leur engagement est essentiel et nous permet de faire évoluer nos modes d'action. Nous réfléchissons ainsi à donner davantage de responsabilités aux bénévoles, pour continuer à proposer des projets utiles, dynamiques et ouverts à tous. Grâce à cette mobilisation collective, nos actions se poursuivent et continuent de renforcer le lien social. Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui participent à cette belle dynamique.



### DE NOUVEAUX VÉHICULES POUR FACILITER VOS DÉPLACEMENTS

Depuis décembre 2024, notre association a élargi son offre de mobilité en complétant la flotte de scooters proposés à la location par des voiturettes. Cette nouveauté permet de mieux répondre aux besoins des habitants vous pouvez être accompagné pour toute question mobilité ou pour louer un véhicule.

### FRANCE SERVICES AUX COINS DES RUES

En complément de France Services\*, « France Services aux Coins des Rues » est un projet qui vise à rapprocher les services publics des habitants en allant directement à leur rencontre. Grâce aux cafés des habitants, au porte-à-porte et à l'implication de bénévoles formés, nous pouvons informer, orienter et accompagner les personnes les plus éloignées des démarches administratives. En quelques chiffres, France Services aux Coins des Rues c'est 8 cafés des habitants, 15 personnes formées à la démarche d'Aller-Vers, dont 12 bénévoles engagés et surtout près de 500 personnes touchées ! Cette action, menée avec de nombreux partenaires locaux, permet de renforcer le lien social et de faciliter l'accès aux droits pour tous.

\*Permanences d'aides aux démarches administratives au centre socioculturel et sur rendez-vous dans les communes du territoire.



### SAMEDI 11 OCTOBRE – FÊTE DU JEU !

Cette année, près de 280 personnes ont répondu présent à la Fête du Jeu proposée dans votre commune, confirmant le caractère familial et chaleureux de cette rencontre. Du début jusqu'à la fin, le public a participé avec enthousiasme, créant une ambiance conviviale et animée.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'équipe de bénévoles, dont l'implication et la motivation ont permis la réussite de cette belle journée. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition tout aussi réussie !

### INTERVENTIONS AU SEIN DES ÉCOLES



Dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT), des interventions au sein des écoles sont possibles pour animer des malles pédagogiques (malles sportives, multimédia...), mettre en place des projets, échanger et travailler sur différentes thématiques auprès des enfants. C'est dans ce cadre que Marie Marais, animatrice au Centre Socioculturel « Le Coin de la Rue » est intervenue auprès des élèves élémentaires de l'école de Saint Paul du Bois les lundis après-midi de septembre à octobre 2025 sur la découverte d'un sport innovant et coopératif : le Kinball. C'est un bon outil pour travailler la cohésion de groupe avec les élèves.



### VIS TON JOB : découvrir le monde du travail !

Le projet « Vis ton job » expérimenté cette année, permet à des jeunes de 16 à 18 ans, scolarisés ou suivis par la Mission Locale, de vivre leur première expérience professionnelle. Accompagnés par une animatrice et en partenariat avec Initiatives Emplois, 6 jeunes ont passé deux journées au Super U et chez un service traiteur, et ont réalisé 8 enquêtes métiers.

L'objectif : développer autonomie, curiosité et compréhension du fonctionnement d'une entreprise, tout en s'inscrivant dans un projet collectif sur le territoire.



### MALLES MOTRICITÉ POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES !

Le Relais Petite Enfance (RPE), accompagne aujourd'hui 48 assistantes maternelles sur le territoire du Vihiersois. En collaboration avec elles, le RPE a récemment créé et mis à leur disposition quatre « malles motricité », contenant du matériel tel que tunnel, parcours..., facilement utilisable par les assistantes maternelles à leur domicile.



### PRÉSENCE DU PLANNING FAMILIAL À VIHIER

Besoin d'être écouté.e, soutenu.e, informé.e ? Le planning familial donne des permanences à Vihiers au 2 bis rue des Courtils, un espace confidentiel et gratuit. Vous êtes accueilli avec ou sans rendez-vous pour discuter vie affective, contraception, violences, santé sexuelle... Contact direct auprès du Planning Familial au 02 41 88 70 73.

### 20 ANS DE LA SOIRÉE CONVIVIALE DU 31 DECEMBRE

Le 31 décembre 2024, la soirée conviviale fêtait ses 20 ans sur la commune de Saint Paul du Bois ! Une soirée festive réussie entre jeux, danse et karaoké, qui n'aurait pas été possible sans nos supers bénévoles.

Nous vous attendons nombreux pour les prochaines éditions !



### DES BÉNÉVOLES SE MOBILISENT POUR LA SECONDE MAIN...

Une friperie éphémère, des Repair Café tous les mois, un espace dons au Centre Socioculturel... Les bénévoles se mobilisent pour donner une seconde vie aux objets du quotidien ! Réflexe écologique ou avantage financier, ayez les bons réflexes !

### SERVICE DE BROYAGE A DOMICILE

Un réseau de bénévoles vous propose un broyeur à végétaux à domicile de septembre à mai et peut vous accompagner dans son utilisation.

Tarif : 30€/heure (machine)

Centre Socioculturel Le Coin de La Rue  
2 Rue du Comte de Champagne – Vihiers 49310 LYS HAUT  
LAYON  
[accueil@csc-lecoindelarue.fr](mailto:accueil@csc-lecoindelarue.fr) – 02 41 75 42 70

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h30.



### ADMR des Bois d'Anjou

3, rue de Chantelevent

49690 Coron

tél : 02 52 21 02 76

bois-anjou@asso.fede49.admr.org

### Conseil d'administration :

|                       |                     |         |
|-----------------------|---------------------|---------|
| Présidente :          | Martine MARTIN      | Coron   |
| Vice-Présidente :     | M-Colette MARTIN    | Coron   |
| Secrétaire :          | Josette CATHELINEAU | St-Paul |
| Secrétaire adjoint :  | J-Marie GROLLEAU    | Coron   |
| Trésorier :           | Robert LEGER        | Coron   |
| Trésorière adjointe : | M-Noëlle FRAPPREAU  | St-Paul |

### Autres membres :

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| J-Louis BOUTIN     | Coron       |
| Noël CESBRON       | Somloire    |
| M- Agnès CORABOEUF | Vezins      |
| M-Thérèse LEGER    | Coron       |
| Martine LEMAIRE    | Somloire    |
| Chantal MOUTEL     | Trémentines |

## Nouveau service de portage de repas proposé par l'ADMR Bois d'Anjou

Depuis le **1er juillet 2025**, l'**ADMR Bois d'Anjou** propose un **service de portage de repas à domicile** à destination des **personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de toute personne fragile** résidant sur les huit communes du territoire : **Chanteloup-les-Bois, Coron, La Plaine, Nuaillé, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Trémentines et Vezins**.

Ce nouveau service vise à **faciliter le maintien à domicile** tout en garantissant une **alimentation équilibrée, variée et adaptée** aux besoins de chacun. Les repas sont livrés **7 jours sur 7**, avec **trois tournées de livraison par semaine**, assurant ainsi régularité et proximité.

Au-delà de l'aspect pratique, ce service représente également un **moment de lien social**, chaque passage du livreur permettant un échange et une présence bienveillante auprès des bénéficiaires.

Les personnes intéressées peuvent **s'inscrire directement auprès du bureau de l'ADMR Bois d'Anjou**, qui se tient à disposition pour toute information complémentaire sur les menus, les modalités et les tarifs.

Des repas équilibrés et variés concoctés par une brigade composée à 50% de personnes en situation de handicap

OFFRE de BIENVENUE 1 DÉJEUNER OFFERT

Livraison de Repas à domicile

POIVRE : & SEL

Des menus de qualité au service du goût

Approvisionnement local et de saison

Une large gamme de plats cuisinés "maison"

Des viandes 100 % françaises

Par l'ADMR Bois d'Anjou sur les communes

Informations & commandes  
Association ADMR Bois d'Anjou

02 52 21 02 76

3 RUE DE CHANTELEVENT - 49690 CORON

Mise en place rapide sous 24h

ADMR pour tous, toute la vie, partout

Avec ce nouveau service, l'ADMR Bois d'Anjou réaffirme son engagement au service des habitants, en accompagnant chacun dans son quotidien.

## Une antenne de la Ligue contre le cancer sur notre territoire depuis novembre 2024.

Cet Espace Ligue se situe à la **Maison annexe du Centre Hospitalier Lys Hyrôme à Vihiers.**

Cette structure de proximité a pour mission :

- **d'accompagner** les personnes malades et leurs proches
- **de promouvoir** la prévention et le dépistage
- **de soutenir** les actions locales de recherche et de solidarité.



Acteur de la vie locale, l'antenne de Vihiers collabore avec les collectivités, les associations et les professionnels de santé. Son fonctionnement repose sur la mobilisation de bénévoles, de donateurs et de partenaires. Elle participe également à des actions de prévention et de sensibilisation dans les écoles, collèges, lycées, entreprises et espaces publics.

L'antenne de Vihiers est un espace d'accueil chaleureux et bienveillant où chaque personne touchée ou concernée par la maladie ainsi que l'entourage peuvent trouver écoute, informations et accompagnements.



Des permanences sont assurées par des bénévoles formés, qui orientent les patients vers des aides sociales, psychologiques ou matérielles, des activités de soin et de support. Une professionnelle anime chaque lundi des activités physiques adaptées. D'autres ateliers pourraient être proposés : art-thérapie, séances de relaxation, soins esthétiques, ou encore groupes de parole.

Chaque geste compte : un don, un engagement bénévole, ou simplement le relais d'un message de prévention contribue à faire reculer la maladie.

### Infos pratiques

-  **Adresse** : Maison annexe de l'Hôpital local à Vihiers
-  **Contact** : 06-35-30-17-20
-  **Mail**: [espaceligue.vihiers@ligue-cancer.net](mailto:espaceligue.vihiers@ligue-cancer.net)
-  **Horaires d'ouverture** : le lundi (sauf pendant les vacances scolaires) de 14h00 à 16h00.

## INFOS COMMUNALES

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h sauf le lundi et mercredi après-midi.

⚠ **Horaires modifiés lors des vacances scolaires.**

[mairie@saintpauldubois.com](mailto:mairie@saintpauldubois.com)

02.41.75.82.08

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'emménager à Saint Paul du Bois, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Un conseiller municipal ira vous porter en main propre un coffret d'accueil.



### CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DES VEHICULES

Toutes les démarches liées aux **demandes de carte grise**, aux **changements d'adresse** et aux procédures associées sont désormais centralisées sur le site de l'ANTS, Agence nationale des titres sécurisés.

<https://ants.gouv.fr/>

Pour les personnes qui rencontrent des difficultés avec les nouvelles technologies ou qui n'ont pas accès à internet, l'État a mis en place les maisons **France Services**.

En cas de vol, de perte, de détérioration, d'expiration de la durée administrative, de modification d'état civil, ou toute autre altération requise sur votre permis de conduire, les procédures complètes sont disponibles sur le site de l'ANTS.

### CARTE D'IDENTITE et PASSEPORT

La mairie n'est pas habilitée à délivrer les titres. Vous pouvez prendre rendez-vous à la mairie de Vihiers au 02.41.75.80.60. Remplir la pré-demande sur internet vous fera gagner du temps ! La photo doit dater de moins de 6 mois.

### PERMANENCE FRANCE SERVICES

Tous les **2<sup>èmes</sup> mardis après-midi du mois** hors vacances scolaires, la mairie de Saint Paul du Bois accueille une permanence France Service. La prise de rendez-vous est obligatoire.

La permanence s'adresse à tous les habitants ayant besoin de soutien ou conseil dans les démarches administratives du quotidien dématérialisées ou non (CAF, CPAM, CARSAT – retraite, MSA, Pole Emploi, démarches carte grise ou permis de conduire, impôts, ma prime rénov...).

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous :

02.41.75.42.70 ou



[franceservices@csc-lecoindelarue.fr](mailto:franceservices@csc-lecoindelarue.fr)

### Nous retrouver sur les réseaux

Pour retrouver les informations sur la Commune (agenda, actualités, associations...), trois possibilités :

> Le **site internet** sur la page [www.saintpauldubois.com](http://www.saintpauldubois.com)



> L'**application intramuros** à télécharger gratuitement. Elle peut également vous permettre d'être informé des actualités des communes voisines.



> La page **Facebook** « Mairie Saint Paul Du Bois ». N'hésitez pas à la consulter et même à la suivre en tant qu'ami.



## PARKING SAUVAGE - LEGISLATION

En France, la durée maximale de stationnement au même endroit est clairement définie. Selon l'Article R417-12 du Code de la Route, vous ne pouvez pas laisser votre véhicule garé au même emplacement pendant plus de 7 jours consécutifs sur les voies publiques ou leurs dépendances

Au-delà, le stationnement est considéré comme abusif.

## FGDON

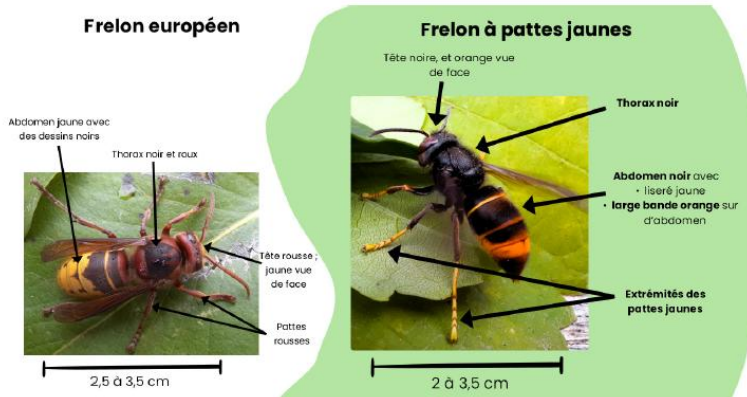
M. Patrice Brossier, responsable de la lutte d'entretien collective contre le ragondin et le rat musqué sur la Commune, peut fournir du grain empoisonné contre les souris et rats. Inscrivez-vous auprès de lui (Tél : 06.10.47.20.68). Sont aussi à disposition des habitants et agriculteurs de la Commune 2 cages à ragondins (contact Daniel Crétin : 06.72.09.33.58).

## Frelon asiatique

La lutte contre le frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*), souvent appelé frelon asiatique, contribue à la protection de la biodiversité et à la sécurité des habitants. L'une des actions les plus efficaces est le piégeage de printemps, qui cible les reines fondatrices afin de limiter la formation de nouveaux nids. Les pièges recommandés sont équipés d'une grille calibrée qui empêche la capture des insectes non ciblés tout en leur permettant de ressortir, et d'un système qui évite leur noyade

## RECONNAÎTRE UN FRELON ASIATIQUE

Le frelon à pattes jaunes est de couleur majoritairement noire, avec une large bande orange vif en bout d'abdomen, et des pattes jaunes claires. Attention à ne pas confondre le frelon à pattes jaunes avec d'autres insectes qui peuvent lui ressembler (scolie des jardins, sirix géant, guêpe des buissons).



## Atelier de fabrication de pièges à frelons asiatiques

La lutte contre le frelon asiatique est l'affaire de tous ! Afin d'aider la population à protéger ruchers, jardins et biodiversité locale, un atelier de fabrication de pièges est organisé par Daniel Crétin et Patrice Brossier le **24 février 2026**, de **10h à 12h**, à la **salle du Foyer des jeunes**.

Cet atelier pratique permettra à chacun d'apprendre à fabriquer un piège efficace et durable. Une participation de **2,50 €** est demandée pour la fourniture de la grille.

✂ **Pensez à apporter un bidon vide de 10 à 20 litres**, si possible. Venez nombreux pour découvrir des gestes simples et utiles au service de notre environnement !

## POTEAUX TELEPHONIQUES

Si vous constatez un dommage, munissez-vous du numéro de poteau concerné, (ce numéro est inscrit sur une plaque jaune ou bleue selon les poteaux) et d'une photo de l'équipement endommagé.

Si le dommage concerne le **réseau de fibre** optique déployé par Anjou Fibre : armoire ou boîtier fibre restés ouverts ou cassés, câble décroché ou coupé, poteau couché (marqués ANFI XXX), etc. vous devez alerter les équipes d'Anjou Fibre en remplissant le formulaire sur le site <https://www.anjou-numerique.fr/drg-anfi/>

Pour le **réseau cuivre** uniquement, vous pouvez le signaler sur le site <https://dommages-reseaux.orange.fr>.

## Numéros d'urgence

**Enedis** : 0 972 675 049 (dans le cadre d'une coupure de courant, service urgence dépannage électrique)

**Véolia** : 0 969 323 529 (problème de distribution en eau)

**Suez** : 0 977 401 115 (remontée, refoulement des eaux usées venant de la voie publique)

## BANQUE ALIMENTAIRE

Les bénévoles en place recherchent d'autres personnes pour étoffer le groupe, 1 fois par mois le mardi soit le matin ou toute la journée. Des informations complémentaires pourront vous être données quant à l'organisation de la Banque alimentaire.

N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie.



## Faire garder son enfant

Plusieurs solutions s'offrent aux parents de jeunes enfants :

### Assistantes maternelles sur la Commune

Marie-Renée VOLCEY

8 Rue de l'eau vive

02.41.75.43.00

Maëva COUVREUR

26 Rue de l'eau vive

07.84.00.56.63

Retrouvez la liste des assistantes maternelles sur le site du Conseil Départemental : [www.assmat.maine-et-loire](http://www.assmat.maine-et-loire)

### Petite crèche La Ronde des Lutins

Située à Vihiers – Lys Haut Layon,  
enfants de 2 mois ½ à 4 ans.

Horaires : 7h30 à 18h30

Inscriptions possibles toute l'année.

#### MAISON DE L'ENFANCE

5 rue Françoise Dolto, VIHERS

49310 LYS HAUT LAYON

Téléphone : 02 41 56 16 62

E-mail : [creche@lyshautlayon.fr](mailto:creche@lyshautlayon.fr)



### Relais Petite Enfance

Accompagnement des parents, assistants maternels agréés et gardes à domicile.

Lieu d'écoute, d'information, d'échanges...

Lieu d'animations :

Des matinées sont proposées pour les jeunes enfants accompagnés de leurs assistants maternels (et/ou parents). Elles permettent de partager des temps de jeux, de profiter de la présence de professionnels de la petite enfance, d'échanger sur divers thèmes liés à l'enfant...

Questions sur :

- Recherche de mode d'accueil
- Contrats de travail

#### Permanences téléphoniques

- Le lundi de 13h30 à 17h30
- Le jeudi de 13h30 à 15h30
- Le vendredi de 13h30 à 15h

#### Permanences sur rdv à la maison de l'enfance (halte-garderie à Vihiers)

- Le mardi de 14h à 18h30
- Le jeudi de 16h à 18h30
- Le vendredi de 15h30 à 17h30
- Le 1er samedi du mois de 9h à 12h

#### RPE "Le Coin de la Rue"

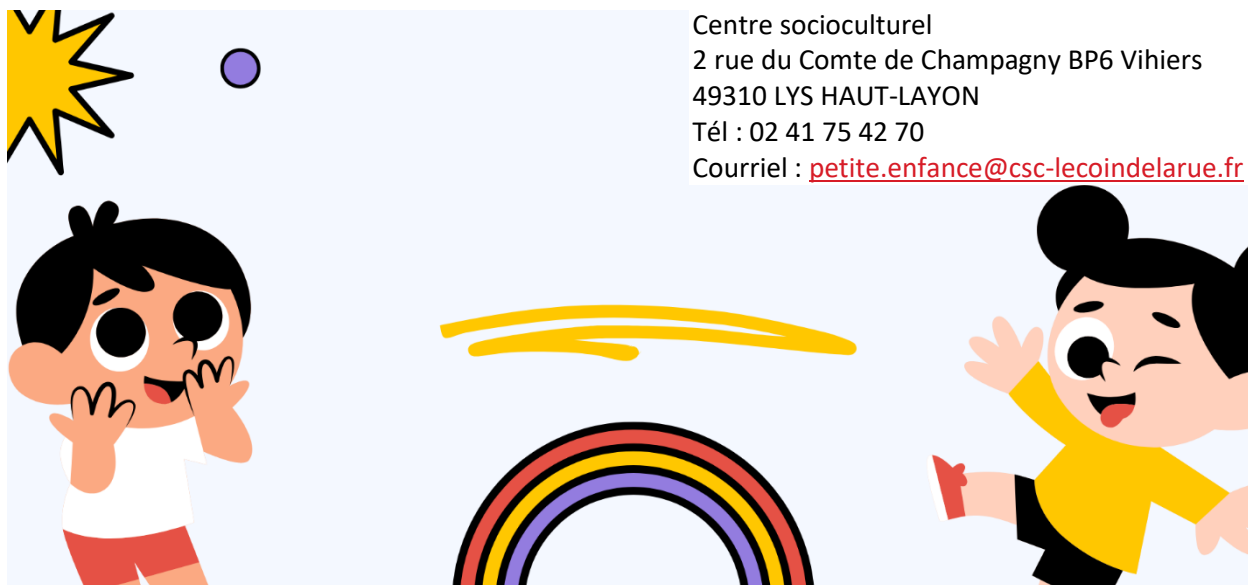
Centre socioculturel

2 rue du Comte de Champagne BP6 Vihiers

49310 LYS HAUT-LAYON

Tél : 02 41 75 42 70

Courriel : [petite.enfance@csc-lecoindelarue.fr](mailto:petite.enfance@csc-lecoindelarue.fr)



## INFOS HORS COMMUNE

### MISSION LOCALE DU CHOLETAIS – Antenne de Vihiers

Tu as entre 16 et 25 ans ?

Tu es sorti(e) du système scolaire ? Tu as besoin d'aide ? Un conseiller Mission locale est présent à tes côtés pour t'aider à accéder à l'emploi ou pour t'aider à trouver une formation. Il accompagne aussi sur les questions de la mobilité, du logement ou de la santé.

Contact : 02.41.56.12.56 ou 06.50.10.99.78



## HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

**Du côté de l'hébergeur :** Vous avez une chambre inoccupée chez vous ? Accueillez un jeune en recherche d'hébergement à proximité de son lieu de travail, de stage ou de formation. Vous bénéficierez d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et vivrez une expérience enrichissante.



**Du côté de l'hébergé (pour les 15-30 ans) :** Vous venez de trouver un emploi, un stage ou une formation sur le territoire ? Nous vous proposons une solution solidaire à proximité de votre lieu de travail, de stage ou de formation. Vous bénéficierez d'un hébergement approuvé, d'un tarif abordable, d'un soutien professionnel tout en créant des liens sur ce nouveau territoire.

Contact : 5 rue de la Casse 49300 Cholet, 02.41.71.36.36  
www.habitatjeunes-cholet.fr



## INITIATIVES EMPLOIS

L'association Initiatives Emplois a pour objectifs d'accompagner des chercheurs d'emploi, de favoriser la création d'emploi local et de contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire.

Initiatives Emplois se trouve alors à la croisée des chemins entre des employeurs locaux, chercheurs d'emploi, collectivités, partenaires...

*Une opportunité pour mener ensemble de nouvelles réflexions qui font sens pour chacun !*

## MAISON DES ADOLESCENTS 49 - ANTENNE DE CHOLET

La Maison des Adolescents (MDA) est un dispositif départemental ressource pour les questions et problématiques liées à l'Adolescence. C'est un lieu d'information, d'accueil, d'écoute et d'accompagnement libre d'accès, neutre, inconditionnel, confidentiel et non payant.



[antennecholet@maisondesados-angers.fr](mailto:antennecholet@maisondesados-angers.fr)

06 74 97 69 29

lundi | 9h-13h et 15h-19h

jeudi | 9h-13h et 15h-19h

7, avenue Maudet  
49300 CHOLET

**Contact : 02 41 56 11 13**  
[initiatives.emplois@orange.fr](mailto:initiatives.emplois@orange.fr)  
r  
[www.initiativesemplois.fr](http://www.initiativesemplois.fr)  
**Lieux d'accueil de proximité :**  
**VIHIERS – THOUARCÉ –**  
**BRISSAC – CHEMILLÉ**

## Le Centre socioculturel Le Coin de la Rue recherche des bénévoles pour :

Aide aux devoirs  
Repair café : aider à réparer  
Atelier partager : transmettre  
Suivi location scooter  
Soutien numérique  
Coup de main occasionnel

Renseignements et  
inscriptions  
02.41.75.42.70



Association  
des accidentés de la vie  
Association reconnue d'utilité publique

GROUPEMENT MAINE ET LOIRE - MAYENNE  
Membre de la Fédération nationale reconnue d'utilité publique  
42 AVENUE YOLANDE D'ARAGON - 49100 ANGERS  
TEL. 02 41 48 50 25 - MAIL. [accueil@fnath4953.fr](mailto:accueil@fnath4953.fr)

[f](#) FNATH Maine et Loire Mayenne

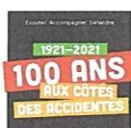
VOUS ETES ACCIDENTE DE LA VIE  
TRAVAIL - ROUTE - VIE PRIVEE - MALADIE  
HANDICAP - DEPENDANT....

## Une association de conseil à votre service

La FNATH intervient pour tous vos problèmes d'ordre social.  
Ses conseillers vous informent et vous accompagnent dans vos  
démarches pour la défense de vos droits.

POUR ETRE RECU ET CONSEILLE AUX PERMANENCES,  
CONTACTER AVANT VOTRE VENUE LE CORRESPONDANT LOCAL  
ET TELEPHONER AU SIEGE DU GROUPEMENT A ANGERS

PERMANENCE FNATH : RECEPTION SUR RV



3<sup>ème</sup> LUNDI DU MOIS : 9h00-09h30

VIHIERS : France SERVICES

VOTRE CORRESPONDANT LOCAL :

MR JACQUES COCHARD : 02-41-59-55-92

PLUS DE SERVICES POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE  
PROFITER DES OFFRES PREFERENTIELLES  
AUPRES DE NOS PARTENAIRES

La FNATH met à la disposition de ses adhérents de nombreux AVANTAGES pour  
les VACANCES, les LOISIRS et la VIE QUOTIDIENNE.

La FNATH permet d'obtenir des GARANTIES ETENDUES dans le cadre de la  
SANTÉ, la PREVOYANCE et les ASSURANCES AUTO / HABITATION.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la FNATH.

## SOUFFRANCE PREVENTION DU SUICIDE



## CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Une coordinatrice du CLIC  
IGEAC, se tient sur rendez-  
vous, à la disposition des  
personnes âgées et de leur  
entourage, pour informer et  
conseiller sur les services, les  
aides financières, les soins et  
l'habitat. Gratuit et  
confidentiel.

### \*Au pôle social

(24 avenue Maudet 49300  
CHOLET)  
du lundi au jeudi de 9h00 à  
12h00 et de 14h00 à 17h00,  
et le vendredi de 14h00 à  
17h00.

### \*Au centre socioculturel «Le

Coin de la Rue»  
(2 Rue du Comte de  
Champagny VIHIERS)  
Uniquement sur rendez-vous  
le jeudi après-midi

### \*À domicile

Tél : 02.41.30.26.34  
Mail : [clic.choletais@gmail.com](mailto:clic.choletais@gmail.com)  
Site Internet : [clic-igeac.org](http://clic-igeac.org)



## Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

## Le violentomètre

| 1                                               | 2                                     | 3                  | 4                                     | 5                                                        | 6                                                        | 7                                     | 8                         | 9                                     | 10          | 11                                       | 12                                | 13                                                 | 14                                      | 15                                   | 16                                                             | 17                                                   | 18                                   | 19                                           | 20                                                  | 21                                                  | 22                                       | 23                      | 24 |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|-------------|------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------|----|
| Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts | Accepte tes amies, amis et ta famille | A confiance en toi | Est content quand tu te sens épanouie | Signature de ton accord pour ce que vous faites ensemble | Te fais du chantage si tu refuses de faire quelque chose | Rabaisses tes opinions et tes projets | Se moque de toi en public | Est jaloux et possessif en permanence | Te manipule | Contrôle tes sorties, habits, maquillage | Fouille tes textos, mails, applis | Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes | T'isole de ta famille et de tes proches | T'oblige à regarder des films pornos | Thumille et te traite de folle quand tu lui fais des reproches | "Pète les plombes" lorsque quelque chose lui déplaît | Menace de se suicider à cause de toi | Menace de diffuser des photos intimes de toi | Te pousse, te tire, te grille, te secoue, te frappe | Te touche les parties intimes sans ton consentement | T'oblige à avoir des relations sexuelles | Te menace avec une arme |    |
| PROFITE                                         |                                       |                    |                                       |                                                          | VIGILANCE, DIS STOP !                                    |                                       |                           |                                       |             |                                          |                                   |                                                    |                                         |                                      | PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE                                 |                                                      |                                      |                                              |                                                     |                                                     |                                          |                         |    |



## Réunions mensuelles au Tribunal de Cholet

### Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux du Maine et Loire.

Vous êtes **tuteur familial** ou envisagez l'ouverture  
d'une **mesure de protection** pour un proche vulnérable.

Pour répondre à vos interrogations, le **service ISTF49**,  
en collaboration avec le CDAD, vous propose  
**des réunions d'information au**  
**TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE CHOLET :**

**Le lundi 19 janvier 2026 de 13h45 à 15h30**

**Le lundi 16 février 2026 de 13h45 à 15h30**

#### INFORMATION GRATUITE ET SUR INSCRIPTION

Modalités  
d'inscription

- Par téléphone au **02 41 80 91 77**
- Par mail : **istf49@aspam49.org**

### MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES

C'est un lieu d'accueil et d'écoute,  
où l'on conseille, oriente et  
accompagne gratuitement :

- autour de la naissance (suivi médical de la grossesse et des jeunes enfants, conseils lors de l'arrivée d'un enfant au sein de la famille),
- en tant que parent (aide éducative ou matérielle),
- pour accéder aux droits en matière de protection sociale, santé ou logement, pour bénéficier du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- pour faire face à des difficultés financières ou de logement...

Coordonnées des assistantes  
sociales : 02.41.46.20.00 ou  
[aio.cholet@maine-et-loire.fr](mailto:aio.cholet@maine-et-loire.fr)

Accueil de proximité sur rendez-vous, 2 rue Louis Pasteur à Vihiers (à proximité du collège de la Vallée du Lys).

# Calendrier de collecte des déchets 2026

ZONE 56

| JANVIER          | FEBVRIER | MARS | AVRIL      | MAI                 | JUIN    |
|------------------|----------|------|------------|---------------------|---------|
| J 1 Jour de l'en | D 1      | D 1  | M 1        | V 1 Fête du Travail | L 1     |
| V 2              | L 2      | L 2  | J 2        | M 2                 | S 2     |
| S 3              | M 3      | M 3  | V 3        | M 3                 | M 3     |
| D 4              | M 4      | M 4  | S 4        | J 4                 | J 4 23  |
| L 5              | J 5      | J 5  | D 5        | L 5                 | S 5     |
| M 6              | V 6      | V 6  | L 6 Pâques | M 6                 | S 6     |
| M 7              | S 7      | S 7  | M 7        | J 7 19              | J 7     |
| J 8              | D 8      | D 8  | M 8        | V 8 Victoire 1945   | L 8     |
| V 9              | L 9      | L 9  | J 9        | M 9                 | M 9     |
| S 10             | M 10     | M 10 | V 10       | D 10                | M 10    |
| D 11             | J 11     | J 11 | S 11       | L 11                | J 11 24 |
| L 12             | V 12     | V 12 | M 12       | M 12                | V 12    |
| M 13             | S 13     | S 13 | L 13       | M 13 20             | S 13    |
| M 14             | D 14     | D 14 | J 14       | V 14 Ascension      | L 14    |
| J 15             | M 15     | M 15 | S 15       | M 15                | M 15    |
| V 16             | L 16     | L 16 | M 16       | S 16                | M 16    |
| S 17             | M 17     | M 17 | V 17       | M 17                | J 17    |
| L 18             | J 18     | J 18 | S 18       | L 18                | J 18 25 |
| M 19             | V 19     | V 19 | M 19       | V 19                | S 19    |
| M 20             | S 20     | S 20 | L 20       | M 20                | S 20    |
| M 21             | J 21     | J 21 | M 21       | D 21                | D 21    |
| J 22             | D 22     | D 22 | M 22       | V 22                | L 22    |
| V 23             | L 23     | L 23 | J 23       | S 23                | M 23    |
| M 24             | M 24     | M 24 | V 24       | D 24                | M 24    |
| D 25             | J 25     | J 25 | S 25       | L 25 Pentecôte      | J 25 26 |
| L 26             | M 26     | M 26 | V 26       | M 26                | V 26    |
| M 27             | V 27     | V 27 | M 27       | S 27                | M 27    |
| M 28             | S 28     | S 28 | L 28       | J 28 22             | D 28    |
| J 29             | D 29     | D 29 | M 29       | L 29                | L 29    |
| V 30             | L 30     | L 30 | J 30       | M 30                | S 30    |
| S 31             | M 31     | M 31 | D 31       | D 31                | D 31    |

Collecte des ordures ménagères résiduelles (bac marron) > Mercredi matin des semaines impaires.  
Collecte des emballages ménagers (bac jaune) > Mercredi matin des semaines impaires.  
Jour férié. Période avec un décalage de jour de ramassage.



64106 631 063

Métiers

## Cholet Agglomération vous aide à composter chez vous

50€

pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur



Billets de réservation  
à l'achat de l'abonnement



environnement.cholet.fr

**CHOlet**  
agglomération

# Calendrier de collecte des déchets 2026

ZONE 56

| JUILLET             | AOÛT            | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE               | DÉCEMBRE |
|---------------------|-----------------|-----------|---------|------------------------|----------|
| M 1                 | S 1             | M 1       | J 1     | D 1 Toussaint          | M 1      |
| J 2                 | D 2             | M 2       | V 2     | L 2                    | M 2      |
| V 3                 | L 3             | J 3       | S 3     | M 3                    | J 3 48   |
| S 4                 | M 4             | V 4       | D 4     | M 4                    | V 4      |
| D 5                 | M 5             | S 5       | L 5     | J 5 45                 | S 5      |
| L 6                 | J 6             | D 6       | M 6     | V 6                    | D 6      |
| M 7                 | V 7             | L 7       | M 7     | S 7                    | L 7      |
| M 8                 | S 8             | M 8       | J 8     | D 8                    | M 8      |
| J 9                 | D 9             | M 9       | V 9     | L 9                    | M 9      |
| V 10                | L 10            | J 10      | S 10    | M 10                   | J 10 50  |
| S 11                | M 11            | V 11      | D 11    | M 11 Anniversaire 1918 | V 11     |
| D 12                | M 12            | S 12      | L 12    | J 12                   | S 12     |
| L 13                | J 13            | D 13      | M 13    | V 13                   | D 13     |
| M 14 Fête Nationale | V 14            | L 14      | M 14    | S 14                   | L 14     |
| M 15                | S 15 Assomption | M 15      | J 15    | D 15                   | M 15     |
| J 16                | D 16            | V 16      | L 16    | M 16                   | J 16     |
| V 17                | L 17            | S 17      | M 17    | V 17                   | M 16     |
| S 18                | M 18            | V 18      | D 18    | L 18                   | J 17 51  |
| D 19                | M 19            | S 19      | L 19    | M 19                   | S 19     |
| M 20                | J 20            | D 20      | V 20    | J 20                   | D 20     |
| M 21                | V 21            | L 21      | M 21    | S 21                   | L 21     |
| M 22                | S 22            | M 22      | J 22    | D 22                   | M 22     |
| J 23                | D 23            | M 23      | V 23    | L 23                   | M 23     |
| V 24                | L 24            | J 24      | S 24    | M 24                   | J 24     |
| S 25                | M 25            | V 25      | D 25    | M 25                   | V 25     |
| D 26                | M 26            | S 26      | L 26    | J 26                   | S 26     |
| L 27                | J 27            | D 27      | M 27    | V 27                   | D 27     |
| M 28                | V 28            | L 28      | S 28    | M 28                   | L 28     |
| M 29                | S 29            | M 29      | J 29    | D 29                   | M 29     |
| J 30                | D 30            | M 30      | V 30    | L 30                   | M 30     |
| V 31                | L 31            | M 30      | S 31    | D 31                   | J 31 53  |

Collecte des ordures ménagères résiduelles (bac marron) > Mercredi matin des semaines impaires.  
Collecte des emballages ménagers (bac jaune) > Mercredi matin des semaines impaires.  
Jour férié. Période avec un décalage de jour de ramassage.



## DU 15 JUIN AU 31 AOÛT en cas de fortes chaleurs

- Sortez vos bacs aux horaires habituels.
- Les collectes pourront être décalées en soirée ou dans la nuit, pour préserver la santé des agents.



0800 97 49 49

APRÈS 18H00

**CHOlet**  
agglomération



# AGENDA

11 janvier : vœux du maire  
15 janvier : début du recensement  
18 janvier : portes ouvertes à l'école (matin) / vente aux enchères (après-midi)  
25 janvier : première du théâtre "un fil à la patte"

Janvier



Février

vente d'hiver de la cantine  
théâtre "un fil à la patte"  
24 février : atelier fabrication de pièges à frelons asiatiques

théâtre "un fil à la patte"  
15 (et 22) mars : élections municipales  
21 mars : soirée du foot  
21 mars : première du théâtre "gare au camping"

Mars



Avril

tombola de la cantine  
marché de printemps de l'école  
théâtre "gare au camping"  
6 avril : course Cholet Agglo tour

1<sup>er</sup> mai : ouverture de la pêche  
24 mai : tournoi familial de foot

Mai



Juin

vente de gâteaux par la cantine  
13 juin : spectacle Itinérances "La Vraie Vie des Pirates !"  
14 juin : randonnée des fouaces du basket

3 juillet : fête de fin d'année de l'école  
4 juillet : ouverture de la baignade  
spectacle Les midinettes TRPL

Juillet



Août

8 août : fête de la Raimbaudière  
15 août : pèlerinage chapelle de Haute Foy  
16 août : fête de l'été  
28-29 août : speedfestival

26 septembre : collecte des déchets D3E

Septembre



Octobre

banquet de classe

repas du CCAS  
29 novembre : marché de Noël

Novembre



Décembre

visite de la crèche dans l'église